

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N^o 1507.13

ÉDITORIAL

Le XXV^e Anniversaire de l'Association des Amis de l'Université de Liège



Il a plu à Sa Majesté le Roi Baudouin d'accepter la Présidence d'Honneur de l'Association des Amis de l'Université de Liège à l'occasion du XXV^e anniversaire de sa fondation.

Depuis vingt-cinq ans, l'Association des Amis de l'Université a dédié ses efforts, selon les prescriptions de ses statuts, « au développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

Vingt-cinq ans, — 1929-1954 — c'est là une période de vie qui permet de jeter un regard en arrière et, surtout, de mesurer avec plus de maturité et d'assurance les tâches que l'on a devant soi.

M. Paul Harsin, professeur à l'Université, qui est membre du Conseil d'Administration des Amis de l'Université et qui en fut le premier Secrétaire pendant plus de quinze ans, a bien voulu faire l'histoire de l'Association, rappeler au souvenir les grandes figures de ceux qui l'ont créée et développée, retracer les activités qu'elle a exercées et définir les préoccupations qui l'animent.

On trouvera en outre à la fin du présent bulletin la reproduction des statuts de l'Association.

...La célébration solennelle de ce vingt-cinquième anniversaire avait été fixée au jeudi 16 décembre 1954.

L'Association voulut que cette célébration fût une nouvelle contribution à l'accomplissement de sa mission statutaire. Elle décida d'organiser deux journées d'études, le mercredi 15 et le jeudi 16 décembre, consacrées à « la mission éducative de l'Université ».

Il ne s'agissait pas de réunir un congrès sur ce thème, mais d'instituer un échange de vues sur chacun des principaux aspects qu'il présente : la préparation morale à la vie professionnelle, la préparation à la vie sociale et civique en Belgique et au Congo belge, le développement physique, la formation culturelle...

Un nombre limité de personnes furent invitées à prendre part à ces réunions qui, pour être fructueuses, devaient rester des conversations « autour de la table ». Les invités ne furent point choisis en considération de leurs fonctions, mais de manière à composer dans chaque section un groupe de personnes intéressées au problème, appartenant aussi bien aux divers milieux préoccupés du problème à l'extérieur de l'Université qu'au milieu universitaire lui-même. Et, dans le monde universitaire, l'Association, pour l'examen de problèmes qui sont d'un intérêt national communément cher aux quatre Universités, tint à inviter aux réunions des personnes appartenant aux trois Universités soeurs.

On ne peut assez remercier les personnalités des divers milieux professionnels et académiques de l'extrême gentillesse qu'elles mirent à répondre à notre appel, à préparer une communication (lors même, parfois, qu'elles furent empêchées de participer aux réunions par les devoirs de leurs charges), à consacrer aux discussions deux jours d'un temps qui est bien la chose la plus précieuse de chacun et à nous apporter, dans le libre échange d'idées, les conclusions de leur réflexion et les résultats de leur expérience.

On trouvera dans les pages qui suivent un résumé des travaux qui rend compte des opinions discutées et des principales conclusions de ces échanges de vues. Les journées d'études ont remué beaucoup d'idées dans un domaine malheureusement trop neuf encore dans notre pays. Elles ont réuni des matériaux que l'Association va étudier et exploiter pour orienter son action.

...Les journées d'études préludèrent par le travail à la célébration solennelle du vingt-cinquième anniversaire.

Le jeudi 16 décembre à 17 heures, en la salle académique de l'Université une séance solennelle marquait l'étape parcourue. Elle était honorée de la

présence d'un Représentant de Sa Majesté le Roi Baudouin, de hautes personnalités, de beaucoup d'Amis de l'Université, de nombre d'étudiants.

Le Président de l'Association, M. Albert Dewandre, allait y annoncer que Sa Majesté le Roi avait daigné accepter la Présidence d'honneur de l'Association. C'est là un haut témoignage d'approbation de leur action que les Amis de l'Université ont reçu avec fierté et reconnaissance.

Le discours de M. le Recteur Dubuisson fut aussi pour eux une marque d'estime et d'amitié, la satisfaction de voir appréciée leur action en faveur de l'Université et la satisfaction de témoigner leur gratitude à M. Albert Dewandre, qui préside à toutes leurs entreprises avec tant de hauteur de vue, tant de volonté efficace et tant de cœur.

...L'assemblée assista à la première projection du film « Université de Liège », réalisation nouvelle de l'Association et instrument mis à la disposition du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires pour servir l'Université de nouvelle façon.

...Ce fut une fête de l'amitié universitaire et le déjeuner offert par Monsieur le Recteur aux participants des Journées d'études, la réception au Gouvernement provincial, la visite nocturne des Usines Ougrée-Maribaye, le dîner et le concert qui la suivirent, le dîner de clôture qui réunit fraternellement un grand nombre d'Amis de l'Université, furent autant d'occasions de se réjouir du développement d'une Association qui, intimement liée pendant vingt-cinq ans à la vie de l'Université, continuera, par delà tout ce qui peut diviser les hommes, son œuvre de promotion du bien universitaire.

LA REDACTION.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

THE REVISION

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

L'Association des Amis de l'Université Liège (1929-1954)

Lorsque, peu avant la fin de l'année 1928, le recteur Jules Duesberg s'adressa au plus jeune chargé de cours de l'Université de Liège pour lui demander d'assumer le secrétariat de l'association dont il rêvait depuis sa récente accession à la haute direction de l'Université, il ne manqua pas de lui faire part des espoirs qu'il plaçait dans cette initiative.

Il s'agissait de grouper tous les anciens universitaires liégeois susceptibles de s'intéresser à la prospérité de leur Alma Mater, de toucher quelque 10.000 personnes par une propagande appropriée et d'entreprendre avec leur appui moral et financier une action de soutien, voire d'expansion en faveur d'une institution dont le rôle doit grandir dans le monde d'aujourd'hui.

L'exemple venait de loin. Aux Etats-Unis, nombreuses et fort efficaces étaient les associations d'anciens élèves ou d'amis des établissements d'enseignement supérieur. En Belgique d'ailleurs n'en était-il pas ainsi pour nos universités libres qui pouvaient compter sur la sympathie agissante d'un vaste public ? Et à Liège même, l'association des ingénieurs sortis de notre Faculté des Sciences appliquées était, par son dynamisme, un vivant exemple dont on devait s'inspirer.

Mais une Université d'Etat semble, à cet égard, handicapée par le préjugé commun qui s'attache à toute institution de caractère officiel désireuse de progresser : on confond aisément cet être peu sympathique et anonyme qui a nom Etat avec tout ce qui émane de lui et l'on croit volontiers qu'il serait absurde de faire à cet Etat un cadeau dont, par ailleurs, il n'a aucun besoin. Aussi devait-on s'attendre à devoir vaincre une redoutable force d'inertie en rappelant avec conviction les besoins immédiats et les buts prochains d'une Université désireuse de progrès.

L'acte constitutif fut passé le 13 mars 1929 par le notaire Heptia, substituant le professeur Eugène Moreau de Melen à qui avait incombé principalement la tâche de rédiger les statuts. Nous revoyons encore cette petite cérémonie qui se tint au bureau rectoral, au terme de laquelle fut investi notre premier Conseil d'administration. Des vingt et un membres dont il se composait, quatre seulement survivent

encore, dont deux ont cessé d'en faire partie sur leur désir de voir se renouveler l'institution.

La présidence fut dévolue à une éminente personnalité du monde politique liégeois, M. Emile Digneffe, président du Sénat, l'un des meilleurs avocats de notre haut enseignement au Parlement, constamment préoccupé du bien de notre Université et sachant n'y point mêler les servitudes des luttes partisans.

La vice-présidence se partagea entre le fondateur de l'Association, M. Duesberg, le gouverneur de la province M. Pirard, homme aussi simple que droit, et un banquier de vieille souche liégeoise, d'une exquise courtoisie, M. Marcel Nagelmackers.

Pour compléter le Conseil, les cinq doyens de Faculté (MM. R. Verdeyen, M. Wille, L. Counson, H. Fredericq et P. Chantaine) et un représentant de l'Ecole de Commerce (M. E. Witmeur) se joignirent au premier président de la Cour d'appel (M. A. Delhaize), au procureur général (baron A. Meyers), au bourgmestre de la ville (M. X. Neujean), au président de la Société médico-chirurgicale (prof. H. Halkin), au président de la Société d'études et d'expansion (M. A. Béthune), à l'administrateur-inspecteur de l'Université (M. M. Dehalu) et à trois éminents industriels, M. Marcel de Fraipont, directeur général des Cristalleries du Val Saint-Lambert, M. Léon Greiner, directeur général des Etablissements Cockerill et M. André Peltzer, de Verviers. L'année suivante, un quatrième industriel, M. Gustave Trassenster, était élu mais une mort soudaine nous en privait quelques mois après tandis que le prof. Henri Janne remplaçait son collègue Counson dont la santé s'altérait gravement.

Tel est l'organisme éclectique qui assumait pendant les huit premières années la tâche de donner vie et vigueur à une association nouvelle.

Quelle allait être l'activité de ce Conseil ?

Son premier objectif était naturellement de faire connaître l'existence de l'Association et de recueillir le maximum d'adhésions. Sur ce terrain, un gros effort fut accompli pendant toute l'année 1929, mais, il faut le dire, le résultat n'a point correspondu à cet effort. Ce fut même, sous le rapport du recrutement, un échec relatif. Jamais on ne dépassa 600 adhésions et même l'effectif réel des Amis de l'Université se situa plutôt aux environs de 500 pendant les dix premières années de l'existence de l'Association. Pourquoi ?

On peut en chercher une raison dans cette indifférence déplorable, égoïste ou ignorante, qui caractérise bien des sphères dites intellectuelles. Mais on ne peut oublier qu'une crise économique sévère coïncida fâcheusement avec le départ de notre propagande et qu'elle connut une recrudescence aggravée en 1933-1934 lorsqu'un nouvel effort de publicité fut accompli, à peu près en vain.

Aussi la situation financière de l'Association n'a-t-elle pas manqué de s'en ressentir. Les dévoués trésoriers qui se succédèrent,

MM. M. Wille, E. Moreau de Melen et Paul Laloux, ne purent jamais compter sur des recettes supérieures à une cinquantaine de milliers de francs dont 40.000 représentèrent les cotisations des membres effectifs et adhérents et de quelques rares membres protecteurs. En sorte que si nous avons pu consacrer annuellement 25.000 fr. aux prix dont il va être question et quelque 10 ou 15.000 fr. à des interventions d'encouragement scientifique, on voit ce qu'il pouvait rester pour d'autres initiatives après le règlement des frais généraux d'administration. Mais nous bénéficiâmes pendant des années de la Fondation Braconier, d'un versement de 5000 fr. destiné à un prix et le baron Paul de Launoit nous remettait, dès 1932, le capital nécessaire à la création d'un prix annuel de 5000 fr. qui n'a jamais cessé d'être décerné depuis (de préférence à un jeune docteur en médecine).

Quoi qu'il en soit, échec ou non, sous le rapport du recrutement et des rentrées d'argent, il convenait de prouver le mouvement en marchant et d'entreprendre la réalisation d'un programme d'abord modeste.

Les statuts faisaient à notre A. S. B. L. l'obligation morale de favoriser tout ce qui pouvait contribuer au renom de notre Alma Mater. La généralité même de la formule nous laissait une grande latitude... et un peu d'embarras. La modicité de nos ressources ne nous permettait rien d'un peu spectaculaire. Il fallut se résigner à quelques interventions de soutien dans les frais d'organisation de rencontres internationales d'ordre scientifique ou de publication de certains cercles estudiantins. Néanmoins, plusieurs subventions de l'ordre de 10.000 fr. — et d'autres plus modestes — furent conférées à des travailleurs d'élite ou à de jeunes docteurs ou licenciés qui n'auraient pu recourir normalement aux Fondations de la rue d'Egmont ou au Patrimoine de l'Université.

Mais il apparut bientôt que notre action en faveur des jeunes chercheurs devait se matérialiser dans une création permanente. C'est ce qui conduisit à l'institution de prix annuels de 5000 fr., au nombre de cinq en principe, réservés aux membres du personnel scientifique n'ayant pas rang de chargé de cours, qui se seraient distingués par la publication d'un ouvrage de valeur.

Là du moins, nous rencontrâmes le succès. En 21 ans, l'Association a décerné 89 prix, à savoir 40 pendant les années 1932 à 1940, 21 pendant les années de guerre et 28 depuis la fin des hostilités. Cet octroi se fit sous la garantie efficace d'un jury de trois spécialistes choisis pour chacun des mémoires ou travaux déposés et d'un examen attentif des rapports par le Conseil. Si, la première année, on a cru devoir accueillir et couronner neuf ouvrages au lieu de cinq, on a dû par la suite user d'une sévérité relative, notamment lorsqu'on se trouva en présence, comme ce fut le cas, de 13 ou 14 travaux la même année. Et nous pouvons avoir la satisfaction aujourd'hui, en regardant la liste des lauréats, d'observer que près de la moitié de ceux-ci est entrée dans le corps professoral de l'Université.

Ce n'était pas là pourtant la première initiative du Conseil. Dès l'origine, il avait été question d'un bulletin, voire d'une revue universitaire de portée générale. Nous manquions en effet d'un organe d'information pour les nouvelles universitaires, et surtout d'une tribune où pourraient être présentés des sujets d'intérêt scientifique non spécialisé. Mais, ici encore, les difficultés étaient sérieuses. Ce genre indéterminé se heurtait à des objections diverses. La principale n'était-elle pas d'ordre financier ? Elle fut rapidement levée. Grâce à la générosité de M. et Mme Stiels de la Maison Vaillant-Carmanne, le bulletin ne coûta virtuellement rien pendant plusieurs années et le secrétaire fut chargé de dresser un programme avec l'aide d'une commission où toutes les Facultés furent représentées.

Ainsi naquit en juillet 1929 le premier fascicule d'un *Bulletin* qui devait être en principe trimestriel. Il parut régulièrement jusqu'à la guerre pour renaître, entièrement transformé, sept ans plus tard.

Il n'est guère possible de détailler ici tous les aspects sous lesquels il se présenta, moins encore d'énumérer toutes les contributions qui lui furent confiées. Mais, pendant les onze années qui précédèrent la guerre, le champ qu'il embrassa fut aussi vaste que divers.

Rappelons d'abord l'écho donné par le *Bulletin* aux discours rectoraux de M. Duesberg, véritables manifestes des revendications universitaires, notamment en ce qui concerne l'autonomie financière et le mode de nomination du corps professoral (1930 et 1931). Soulignons aussi l'important historique de la conception des nouveaux instituts de la Faculté des Sciences appliquées que M. Marcel Dehalu retraçait depuis la veille de la guerre de 1914 jusqu'au début de la réalisation définitive qui devait s'achever en 1937 sur les terrains du Val Benoît (1929-1930).

Bien des articles s'inspirent de la comparaison que l'on peut instituer entre nos établissements et nos méthodes et ceux de l'étranger, par exemple l'enseignement des mathématiques au Danemark ou en Suisse, celui de la physique ou de l'astronomie aux Etats-Unis ou en Pologne, celui des cliniques médicales en Autriche ou en Tchécoslovaquie, etc. Et l'on ne relit pas sans intérêt, après vingt années, les descriptions si fidèles que Victor Bohet avait données du haut enseignement anglais et américain dont plusieurs aspects spéciaux ont été ensuite soulignés par d'autres de nos collègues.

Non moins dignes d'intérêt apparaissent les contributions d'ordre rétrospectif consacrées à la devise de notre Université, aux origines de notre Ecole des Mines, à la carrière liégeoise de certaines illustrations étrangères telles que Warnkœnig ou Sainte-Beuve. Et, dans l'actualité, des notices rappellent ce qu'est l'Institut d'orientalisme, la station universitaire des Fagnes ou les nouveaux bâtiments de l'Hôpital de Bavière.

La célébration de certains centenaires ou millénaires fut l'objet de manifestations très spécialement étudiées : les commémorations

d'Auguste, de Virgile et de Gœthe furent des succès dont le *Bulletin* porte les marques, parfois sous forme d'un numéro spécial.

De grands problèmes furent aussi évoqués et même discutés en détail à travers plusieurs fascicules successifs. Tel, par exemple, celui des Humanités où nos meilleurs philologues entrèrent en lice pour soutenir les uns les humanités classiques traditionnelles, les autres un programme d'humanités nouvelles. Tel encore celui du surmenage qui avait tant préoccupé A. Gravis et qui donna lieu à un curieux différend. Tel enfin celui de la seconde langue dans l'enseignement moyen où, tour à tour, partisans de l'anglais, du flamand et de l'allemand rompirent des lances pacifiques quoique passionnées.

Cette sèche nomenclature, éclectique et non pas exhaustive, suffit à montrer sur quel fond d'idées a vécu le *Bulletin* jusqu'à son interruption de 1940.

L'Association fut cruellement frappée, en 1937, par la mort de son président. Le Conseil fut d'ailleurs encore éprouvé par le décès ou la démission de plusieurs de ses membres (MM. les Ministres d'Etat Paul Berryer et Xavier Neujean, M. M. Wille) remplacés par M. Léon Graulich qui allait devenir recteur de l'Université, par M. le Gouverneur J. Mathieu et par le Prof. Paul Laloux qui assumait, après la retraite de M. Moreau de Melen, la charge de la Trésorerie.

Plusieurs démarches auprès d'éminentes personnalités liégeoises ne réussirent pas à pourvoir la présidence qu'assuma provisoirement M. Jules Duesberg. Mais l'accession de celui-ci aux hautes fonctions de Ministre de l'Instruction publique convainquit ses collègues de le garder définitivement à la tête de l'Association qu'il avait créée et qu'il animait de sa foi. Cédant à nos sollicitations, M. Duesberg accepta cette charge au moment où éclatait la seconde guerre mondiale.

* * *

Pendant les premiers mois de celle-ci, rien ne fut changé à notre activité mais lorsque la catastrophe se fut abattue sur la Belgique, il fallut repenser toutes nos conditions d'existence. Si le Conseil se retrouva presque au complet à la rentrée d'octobre 1940, il crut devoir s'abstenir pendant toute la durée des hostilités de combler les vides qui se produisirent dans son sein. Car il importait d'éviter d'attirer l'attention malveillante des occupants. C'est ce qui nous détermina à camoufler sensiblement notre action.

On n'ignore pas qu'un contrôle fut établi sur toutes les associations et sur leur genre d'activité non moins que sur les publications qui émanaient d'elles. Comme il nous déplaisait de solliciter une autorisation de paraître et plus encore de devoir surveiller notre plume, il fut décidé de suspendre notre *Bulletin* pendant la durée de la guerre. Ainsi s'explique la carence de notre périodique de 1940 à 1946.

Toutefois nos autres activités furent maintenues encore que d'une façon assez discrète.

Puisqu'il était requis de signaler à l'autorité communale plusieurs jours à l'avance les dates et lieux de réunion des sociétés, nous acceptâmes de nous conformer à cette prescription — du moins en ce qui concerne l'assemblée générale annuelle — tant que demeurèrent en fonctions le bourgmestre et les échevins légitimement désignés en 1939. Mais nous nous refusâmes à nous adresser à la nouvelle municipalité mise en place par l'ennemi et nous mîmes en veilleuse l'assemblée générale dès 1943.

Peut-être est-ce cela qui valut au secrétaire le désagrément d'une convocation à la Sicherheitspolizei du boulevard d'Avroy ? Il s'y rendit, non sans un peu de crainte, et eut ainsi l'occasion de voir, d'une antichambre, l'activité de couloir d'une officine de renseignement et de délation. Mais il fut bientôt rassuré. Reçu avec une correction polie et interrogé pendant une heure, il put se rendre compte du but poursuivi : augmenter de quelques unités le tas de paperasses et de dossiers que les heureux officiers de ce service accumulaient pour justifier d'une activité qui présentait l'avantage de les éloigner du champ de bataille.

Le Conseil d'administration ne s'en réunit pas moins deux ou trois fois par an pour procéder à la réception des mémoires déposés en vue des prix, mémoires que, vu les difficultés du moment, on admit à l'état de manuscrit pendant ces années troublées. Furent ainsi dotés d'un prix de 5000 fr., 21 jeunes gens pendant la période de guerre. D'autres interventions, notamment sur le plan humanitaire, se sont naturellement produites et l'on doit citer en premier lieu l'aide aux jeunes gens menacés de tuberculose. Une somme de 12.000 fr. fut, à trois reprises, versée à cette fin au Service social.

Car c'est de ce côté que s'orientait vers la fin de la guerre l'activité de l'Association, consciente de la prééminence des nécessités physiques sur le rayonnement intellectuel parmi la jeunesse universitaire en ces cruels moments. Faut-il ajouter d'ailleurs que notre effectif s'effondrait de moitié pendant ces mêmes années. Car, dépourvus du *Bulletin* et même privés, en 1943 et 1944, de toute manifestation extérieure de vie de la part de l'Association, beaucoup de nos membres ont pu penser que notre léthargie avait été totale. En fait d'ailleurs, celle-ci se prolongea jusqu'à l'automne de 1945, car l'hiver précédent, agrémenté d'une grêle prolongée de bombes volantes, rendit particulièrement difficiles les conditions d'existence dans la Cité Ardente et engendra un chômage relatif de l'institution universitaire.

* * *

Il fallait donc repartir à peu près à zéro. Mais le redressement allait être éclatant et le premier secrétaire de l'Association peut d'autant plus aisément en témoigner qu'il n'y a plus été pour rien.

Déchargé, après de nombreuses instances, de la tâche qu'il assumait depuis près de 18 ans et dont ses occupations professionnelles ne lui permettaient plus de s'acquitter de manière efficiente, il ne doit qu'à l'affectueuse sollicitude du Conseil d'en être demeuré membre jusqu'ici. Deux jeunes et brillants professeurs de la Faculté de Droit, MM. René Clémens et André Buttgenbach acceptèrent généreusement de porter un poids qui allait singulièrement s'aggraver. Car l'Association entrait véritablement dans une ère nouvelle.

Le Conseil fut, en partie, renouvelé en 1946. Toujours présidé par M. Duesberg, il eut pour vice-présidents M. M. Nagelmackers, M. L. Graulich et le gouverneur de la province M. J. Leclercq et il conserva M. Laloux à la Trésorerie.

De l'ancien conseil, MM. Dehalu, Greiner, M. de Fraipont, baron Meyers, Pirard, H. Janne, Verdeyen et Witmeur survivaient; les élections leur adjoignirent M. le Ministre J. Merlot, M. N. Dessard, les Prof. J. Roskam, R. Bidlot et P. Fraipont ainsi que le président de l'Association générale des étudiants, M. Verly.

On entreprit immédiatement une intense propagande de recrutement dans de nombreux milieux ainsi qu'auprès des administrations communales. Grâce au constant appui de Monsieur le gouverneur de la province, 60 communes s'inscrivirent parmi les Amis de l'Université ainsi que 5 administrations provinciales. L'effectif de l'Association monta sans cesse d'année en année et vient de dépasser 1600 membres au début de 1954 (dont 70 membres protecteurs). Mais il faut encore déplorer, malgré ce brillant résultat, l'indifférence de divers milieux. Il serait déplorable que les trois quarts de nos anciens élèves demeuraient sourds à notre appel, alors que la majorité d'entre eux occupe des situations notoirement aisées.

Parallèlement, la situation financière s'améliora ou du moins présenta la possibilité d'une action plus vaste qu'avant la guerre. C'est ce qui ressort des chiffres du budget qui passent de 50 à 350.000 fr. Mais il convient d'observer que le montant des cotisations n'atteint pas 200.000 fr. et qu'étant fourni pour moitié par des membres adhérents payant 50 fr. par an seulement, il est englouti presque totalement par les frais d'impression du *Bulletin*. En sorte que chaque nouvel abonné de cette dernière catégorie détermine un déficit d'un montant presque égal à sa cotisation. C'est seulement le membre effectif (dont la cotisation atteint 100 fr.) qui verse la contre-valeur de ce qu'il reçoit. Et l'équilibre n'est atteint que grâce aux cotisations des membres protecteurs que l'on ne saurait trop remercier.

Une charge permanente est représentée par les prix annuels dont le montant a été porté de 5000 à 7500 fr. C'est un décaissement qui peut atteindre 37.500 fr., encore que pendant les huit années d'après guerre on ait distribué seulement 28 prix selon la procédure de contrôle en vigueur depuis 1931. C'est la publicité dans le *Bulletin*

et les revenus du portefeuille (11.000 fr.) qui permettent de couvrir cette dépense.

On voit dès lors ce qu'il peut rester pour toutes les autres initiatives du Conseil. Et cependant, dès avant la fin de la guerre, c'est du côté du financement du Service social universitaire que tendait à s'orienter l'activité de l'Association, ainsi que nous venons de le voir. Après l'intervention discrète et efficace des années de guerre qui mit à l'abri du besoin un certain nombre de nos étudiants, il s'agissait d'en multiplier l'action en fournissant des repas, des logements, éventuellement du travail, sans parler des conseils, des cures de santé ou des bourses d'études à ceux que le sort n'avait pas favorisés. Plusieurs centaines de milliers de francs étaient indispensables à cette fin. Mais où les trouver ? Heureusement, dès 1947, l'Etat prit conscience de cette nécessité : le problème financier fut résolu par un subside qui alla jusqu'à 750.000 fr. en 1953-1954 et le Service social put se développer en toute indépendance.

Ce fut, dès lors, d'un autre côté que se dirigea l'attention du Conseil. Dès la création de l'Association, il avait été question d'un office de renseignements, pour procurer du travail aux étudiants désireux de couvrir leurs frais d'études. Mais l'on s'était borné à réunir des fiches documentaires comme dans un office de placement. Le Service social avait en somme repris ce programme. Ce que l'on créa, en 1950, c'est un Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires.

Son objectif est d'informer les jeunes gens sur les études universitaires et sur les carrières auxquelles celles-ci donnent accès. Dans ce but, il a mission d'effectuer les études et les recherches nécessaires à la constitution d'une documentation sur ces sujets. Pour la diffusion de celle-ci, le Centre dispose d'un Service d'information individuelle qui s'adresse aussi bien aux élèves des établissements d'enseignement moyen et à leurs parents qu'aux étudiants et aux diplômés universitaires; il est également à la disposition de toutes les personnes et de tous les organismes qui désirent se documenter sur les études et sur les carrières universitaires.

La mise en train et l'organisation d'un tel service, on le conçoit, ne furent pas aisées : il fallait du personnel, un local, des ressources appropriées. Notre budget ordinaire n'aurait pu y suffire, mais il se trouva que ce genre d'activité rencontra l'extrême sympathie de personnes qui, dans un geste généreux autant que discret, en assurèrent la réalisation.

Au moment où s'élaborait ce programme, l'Association était cruellement frappée par la mort accidentelle de son président-fondateur. Le souvenir de Jules Duesberg, incomparable recteur et promoteur de combien de transformations dans notre Université, demeurera toujours vivant parmi nous.

Le choix d'un président est toujours chose délicate. Ici la succession était lourde. Ce fut une chance exceptionnelle pour l'Association

que d'avoir pu convaincre M. Albert Dewandre, déjà pressenti avant la guerre lors du décès de M. Digneffe, d'accepter cette charge. C'est sous l'inspiration de notre nouveau président, c'est grâce à son concours permanent que les initiatives vont se multiplier.

Il suffit à cet égard de parcourir le *Bulletin*, ressuscité en 1947, pour s'en rendre compte. La forme nouvelle sous laquelle il se présente, la richesse et la variété de son contenu, le soin apporté aux informations capables d'intéresser tous les universitaires en ont fait le meilleur instrument de propagande.

Rappelons d'abord le numéro spécial (n° 4, 1947) consacré à l'*Université de Liège pendant la guerre*. L'émouvant mémorial dressé par M. Desonay des « étudiants et anciens étudiants de notre Université qui ont donné leur vie pour que nous vivions », le récit, conté par M. Pauwen, de la lutte des autorités académiques liégeoises contre le pouvoir occupant, le rappel de la résistance universitaire constituent l'hommage de notre Alma Mater à ceux qui se sont dévoués pendant ces dures années.

Le problème des constructions nouvelles a repris une intense actualité. M. le Recteur F. Campus a développé à cet égard ses vues personnelles, d'autant plus qualifiées qu'il fut le principal réalisateur des Instituts du Val Benoît. Il a de plus montré les leçons que l'on pouvait tirer de l'œuvre analogue accomplie à Bristol.

Le logement des étudiants n'a cessé de préoccuper le Service social et notre Association : une enquête a fort bien établi l'étendue des besoins dans ce domaine et les solutions adoptées par l'étranger ont été étudiées.

La Bibliothèque, ses services, ses activités nouvelles ont fait l'objet d'intéressants rapports.

Le nouveau statut d'autonomie consacré par une législation récente a été commenté avec une grande précision par M. Buttgenbach.

Ce sont les études universitaires elles-mêmes qui ont retenu le plus longtemps l'attention, avec l'examen des principales carrières auxquelles elles conduisent.

Une série de conférences, des séances publiques d'information, des prises de contact entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, tels furent les moyens auxquels on recourut pour accomplir le programme dont les manifestations précitées trouvèrent écho dans le *Bulletin*.

Faut-il aller à l'Université ? Tout le monde est-il apte aux études supérieures ? Quel genre de sélection pourrait-on adopter ? L'enseignement moyen doit-il être réformé ? Quelles sont les différentes orientations des études universitaires ? Qu'est-ce que les professeurs pensent des étudiants ? Quel est l'état de la culture générale de ceux-ci ? Comment s'explique le grand nombre d'échecs aux examens ? Est-ce un mal ou un bien ? Les jeunes filles ont-elles de l'avenir dans les carrières universitaires ? Tous ces sujets ont été traités avec compétence dans des articles après avoir souvent

fait l'objet de conférences répétées, parfois dans diverses villes du pays.

L'avenir professionnel des jeunes gens a fait l'objet d'une grande séance d'information où M. Delchevalerie eut l'occasion de présenter les résultats des enquêtes qu'en sa qualité de secrétaire du *Centre* créé en 1950 il a menées avec autant de conscience que de compétence et où MM. Camu et Clémens exposèrent leurs vues sur cet avenir professionnel.

Les carrières coloniales de médecin, de juriste et d'ingénieur ont fait aussi l'objet d'une grande réunion d'Amis de l'Université et d'étudiants et les hommes les plus avertis dans leur métier ont exposé avec une parfaite objectivité les conditions requises de ceux qui cherchaient leur voie dans cette direction.

Des monographies solides et souvent révélatrices, inspirées par le séminaire de sociologie du prof. Clémens, ont permis d'étudier le recrutement, la répartition des médecins, pharmaciens et dentistes. La profession d'ingénieur, celle de juriste, celle de médecin ont été caractérisées par des maîtres.

Bien d'autres activités universitaires, dans le domaine du sport ou du théâtre, par exemple, n'ont pas manqué d'être soulignées. La nécessité d'une bonne hygiène pour l'étudiant a été opportunément rappelée, ainsi que l'existence du sanatorium d'Eupen.

Cette floraison d'études a donné au *Bulletin* sa profonde originalité. Mais on n'a pas oublié pour autant les commémorations parfois spectaculaires qui ont fait revivre quelques grands. Godefroid Kurth, Léon Fredericq, Alexandre de Winiwarter, Maurice Wilmotte ont reçu à l'occasion le tribut de louanges dû à leur génie.

Une grande variété d'informations sur la vie de nos quatre universités complète chacun des numéros du *Bulletin* et achève de susciter autour de cette publication le maximum d'intérêt. La diffusion de notre périodique paraît ainsi devoir s'élargir encore car aucun universitaire liégeois ne pourrait y demeurer indifférent.

C'est d'ailleurs dans le but de diffuser cette propagande et de rassembler par ce lien tous les Amis de l'Université que notre Conseil d'administration revêt un caractère éclectique, largement représentatif des grands intérêts économiques régionaux et nationaux. Si MM. Louis Camu et Jean Nagelmackers y représentent la banque et M. François Capelle le grand commerce, MM. N. Dessard, E. Frankignoul, L. Lepage, A. Neef de Sainval et F. Graindorge nous sont garants de l'appui de la grande industrie. La présence de M. le Gouverneur P. Clérent et de M. le Gouverneur honoraire J. Leclercq assure la liaison avec les nombreuses administrations communales de la province. Le président de l'Association générale des étudiants nous permet de garder le contact avec les jeunes sur qui nous comptons pour assurer l'avenir. Car ce sont eux qui, après la fin de leurs études, seront les Amis de l'Université de Liège de demain.

Les Facultés, représentées par une douzaine de leurs membres, sentent aussi, beaucoup mieux que jadis, la réalité de la communauté intellectuelle qu'elles forment en inspirant cet esprit de compréhension, d'entraide et de défense qui a, depuis vingt-cinq ans, animé les promoteurs de l'Association.

Le cordial accueil qui fut réservé à près de 200 professeurs de l'enseignement moyen venus pour visiter les principaux services de notre Alma Mater et qui a permis à beaucoup d'entre eux de se retrouver chez eux après un long éloignement témoigne de l'ardent désir de faire tomber certaines barrières au sein de la vaste famille universitaire. La visite ménagée aux rhétoriciens et à leurs maîtres pour entendre commenter le changement qui allait survenir dans l'orientation de leurs études a permis un premier contact qui, renouvelé, épargnerait peut-être certains mécomptes ou certaines erreurs d'aiguillage.

C'est dans cette voie que l'Association entend persévérer et le vingt-cinquième anniversaire de sa création va lui donner l'occasion de se manifester dans tout l'éclat d'une nouvelle jeunesse.

Paul HARSIN.

La mission éducative de l'Université

Journées d'Étude des 15 et 16 décembre 1954

Le problème de la mission éducative de l'Université n'avait encore jamais fait l'objet d'un examen d'ensemble. Il eut été vain de vouloir, en deux jours, en épuiser tous les aspects. L'étude du thème général fut confiée à quatre sections distinctes.

Encore fallait-il, dépassant le stade de la simple discussion, chercher à définir la mission de l'Université dans la formation de l'étudiant au point de vue professionnel, social et humain. Seuls de petits groupes d'étude pouvaient, au terme de trois réunions seulement, aboutir à des conclusions précises.

L'Association fut ainsi conduite à ne faire appel qu'à un nombre restreint de participants, malgré l'intérêt que de nombreuses personnalités portent à ces problèmes, indépendamment même de leurs activités professionnelles. Les invités, une soixantaine au total, furent choisis de manière à associer tant les milieux professionnels que les Universités sœurs à l'étude de ce problème vital.

Les participants avaient été priés de nous adresser, avant les réunions, les principales observations que pouvait leur suggérer l'un des thèmes particuliers impartis aux quatre sections : la préparation morale à la vie professionnelle, la préparation à la vie sociale et civique en Belgique et au Congo, le développement physique de l'étudiant et la formation culturelle de l'étudiant. Sur la base de ces communications, un rapporteur avait accepté, dans chaque section, d'introduire les débats.

Le 15 décembre à 10 h. 30, une brève séance d'ouverture réunit en la salle académique l'ensemble des participants auxquels M. Dewandre, Président, souhaite la bienvenue au nom de l'Association. Il se répartirent ensuite entre les différentes sections installées à l'Université et dans les salons de la Société Libre d'Emulation.

A 13 heures, Monsieur le Recteur et Mme Dubuisson, accompagnés de MM. Gothot, Vice-Président du Conseil d'Administration et Delchevalerie, Attaché de Cabinet, reçurent les congressistes à un déjeuner offert en leur honneur au restaurant « Le Clou doré ». Monsieur le Recteur y exprima tout l'intérêt qu'il porte aux activités de l'Association et particulièrement à l'objet des Journées d'Étude.

L'après-midi fut consacré au travail des sections et, à 17 heures, les participants se rendirent au Palais Provincial pour y être reçus par Monsieur le Gouverneur et par Mme Clerdent. Membre du Conseil d'Administration de l'Association, Monsieur le Gouverneur dégagèa le rôle joué par l'Université de Liège dans la vie nationale et régionale et tint à souligner l'importance de l'aide qu'elle est en droit d'attendre de tous ses Anciens et Amis.

Après quelques paroles de remerciement adressées en leur nom par M. Dewandre, les invités gagnèrent les usines de la Société Anonyme d'Ougrée-Marihayè, où ils étaient attendus pour 19 heures. Le soir était tombé et, parcourant l'usine, les participants des Journées d'Etude purent admirer le spectacle extraordinaire de puissance et de feu des hauts fourneaux et des laminoirs. Ils gagnèrent ensuite le « Centre social », où ils furent accueillis par M. Herlin, Directeur Général de la Société, qui avait accepté de participer aux travaux de la première section. Après le dîner offert par la Société, la réception se termina, à la Salle des Fêtes d'Ougrée-Marihayè, par une soirée musicale de haute qualité.

Le jeudi 16 décembre, les diverses sections poursuivirent leurs travaux durant la matinée. L'après-midi fut consacré à une séance plénière au cours de laquelle furent dégagées les conclusions des débats.

Les travaux des sections

SECTION I

LA PRÉPARATION MORALE A LA VIE PROFESSIONNELLE

Ont participé aux travaux de la section : MM. A. Buttgenbach, Professeur à l'Université de Liège; Closset, Préfet de l'Athénée Royal de Liège; Collard, Assistant à la Direction Générale de la Sté Ame d'Espérance-Longdoz; Dalcq, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles; De Bie, Professeur à l'Université Catholique de Louvain; Delys, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles; de Posson, Administrateur de la Sté Ame d'Espérance-Longdoz; D'Heur, Directeur Général de la Sté Ame John Cockerill; Fraipont, Professeur à l'Université de Liège; Gillet, Secrétaire Général de l'A. I. Lg.; Gosselin, Professeur à l'Université de Liège; Hanquet, Avocat près la Cour d'Appel; Harsin, Professeur à l'Université de Liège; Henrard, Directeur Général de la Sté Ame d'Espérance-Longdoz; Herlin, Directeur Général de la Sté Ame d'Ougrée-Marihayè; Hinnisdaels, Inspecteur Général de l'Enseignement Moyen et Normal; H. Janne d'Othée, Professeur à l'Université de Liège; Laloux, Délégué de la Banque de la Société Générale de Belgique; Mignolet, Président de l'A. M. Lg.; Musch, Avocat près la Cour d'Appel; Ophoven, Chef

de Service à la F. N.; Paulus, Attaché à la Direction Générale de la Sté Ame John Cockerill; Pauwen et Renard, Professeurs à l'Université de Liège; Renier, Inspecteur de l'Enseignement Moyen et Normal; Trousse, Conseiller à la Cour d'Appel.

MM. Dembour et Massart assuraient le secrétariat.

Séance du 15 décembre au matin

Après l'élection de M. Trousse aux fonctions de Président et l'audition du rapport introductif de M. Renard, la section aborde le problème posé par la diversité des fonctions de l'Université : à la fois centre de formation humaniste, de recherche scientifique et de formation professionnelle.

Tout en reconnaissant la nécessité de poursuivre conjointement ces divers objectifs, on insiste sur le rôle essentiel de l'humanisme universitaire dans la formation morale des étudiants. Plus qu'autrefois, ceux-ci entendent aujourd'hui recevoir de l'Université une formation les préparant directement à leur vie professionnelle, et certains membres de la section se demandent si l'orientation utilitaire des programmes universitaires actuels ne tend précisément pas trop vers une formation pratique à la vie professionnelle et n'amène pas les étudiants à considérer trop exclusivement le diplôme et la fonction à laquelle il doit les conduire sous l'angle du rendement lucratif.

Dans le choix d'une section d'études, il semble qu'un nombre croissant d'étudiants se laisse guider par les avantages matériels de la profession envisagée. Tout en reconnaissant la légitimité de ce souci, on est unanime à reconnaître que l'Université doit éclairer les étudiants et s'efforcer de les amener à des considérations d'un ordre plus élevé.

Cette tâche devrait déjà être entreprise au niveau de l'enseignement moyen du degré supérieur. Dans ce cadre, on souhaite tout d'abord pour les rhétoriciens la généralisation de visites des installations universitaires, du genre de celles qui ont déjà été organisées par les « Amis de l'Université ».

Plusieurs membres suggèrent également l'organisation d'un certain nombre de conférences où des personnalités marquantes des diverses professions exposeraient les qualités intellectuelles et morales requises dans leur spécialité et les règles déontologiques qui lui sont propres.

À l'Université même, la solution semblerait résider dans une intensification des contacts entre professeurs et étudiants. Mais le grand nombre de ces derniers met le plus souvent le professeur dans l'impossibilité d'entretenir un contact personnel avec chacun d'eux. Tous sont d'accord pour souhaiter un renforcement du personnel scientifique des Universités et pour regretter la parcimonie de l'Etat à cet égard.

A titre documentaire est signalé le fait qu'en Autriche les cours ne sont plus donnés par exposés magistraux; ils sont publiés et font l'objet de réunions de discussion entre professeurs et étudiants.

Le Rapporteur fait ensuite le point des débats.

Dès l'enseignement moyen, le futur étudiant doit être informé sur les prolongements professionnels de la vie universitaire qu'il désire entreprendre et particulièrement sur les exigences morales et intellectuelles de sa profession de demain.

Dans le cadre de l'Université, des contacts personnels doivent être établis entre professeurs et étudiants. Mais l'Université ne pourra jouer son rôle dans ce domaine que si les moyens lui en sont donnés.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que l'enseignement universitaire peut contribuer, par lui-même, à la préparation morale des étudiants à leur vie professionnelle.

Il est remarquable, ajoute le Rapporteur, que lors d'un colloquium organisé il y a quelques années sur le rôle des Facultés de Droit, les représentants des grandes professions ont demandé, avec insistance, aux membres de ces Facultés, de maintenir un caractère désintéressé aux études juridiques.

Séance du 15 décembre après-midi

La Section passe à l'étude des formules pratiques qui permettraient la réalisation des principes énoncés à la séance du matin. Ces formules doivent se situer en dehors du cadre de l'enseignement universitaire proprement dit.

Comment assurer l'information des jeunes avant leur entrée à l'Université ?

On songe d'abord à l'organisation de conférences, données dans les établissements d'enseignement moyen par des spécialistes des diverses professions. Cette manière de voir, dont l'utilité n'est nullement contestée, soulève toutefois un difficile problème de temps et d'organisation. Il n'est guère possible d'assurer, dans chaque athénée, collège et lycée, des cycles complets de conférences et un membre propose plutôt qu'un exposé général y soit fait par une personne capable de se placer au-dessus de sa propre spécialité. La documentation, à peu près complète, publiée par le *Bulletin des « Amis de l'Université »*, pourrait d'ailleurs faire l'objet d'un ouvrage destiné aux rhétoriciens.

Un autre participant souligne la nécessité de contacts directs et personnels, suppléant aux insuffisances de la documentation écrite. Cette remarque suscite une nouvelle proposition : l'organisation d'un cycle complet de conférences auxquelles seraient invités tous les rhétoriciens des établissements de la région liégeoise.

La section est ensuite mise au courant de ce qui se fait actuellement à l'Athénée royal de Liège en vue de l'information des élèves des

classes supérieures. Outre une série de conférences, dont les unes sont organisées par le Département tandis que les autres sont données par des anciens, l'athénée dispose d'un service de documentation possédant toutes les publications se rapportant aux diverses professions. Un système de parrainage est également organisé et des bourses permettent chaque année à plusieurs étudiants de faire un séjour de documentation aux Etats-Unis.

A la suite de cette intervention, un bref débat s'instaure sur le problème de la sélection à l'entrée de l'Université. Ce sont souvent les jeunes gens dont les études moyennes et supérieures ont été pénibles qui déçoivent dans l'exercice de la profession.

On en revient au problème de l'information pour constater le souhait unanime de voir organiser l'information des futurs étudiants universitaires sur les débouchés professionnels, ainsi que sur les qualités morales requises pour l'exercice de la profession envisagée. Cette information pourrait se faire dans les établissements d'enseignement moyen ou en dehors de ceux-ci.

Plusieurs membres proposent encore qu'en plus des conférences dont il a été question, une dizaine d'« Amis de l'Université » de chaque profession se mettent à la disposition de l'Association pour recevoir des rhétoriciens et les informer de manière plus personnelle.

Quant à l'organisation des conférences, on suggère que les « Amis de l'Université » réunissent les chefs d'établissements d'enseignement moyen et examinent avec eux les possibilités pratiques d'en assurer la réalisation.

La Section aborde alors l'étude des moyens qui doivent permettre à l'étudiant universitaire de se préparer moralement à sa vie professionnelle future.

On souhaite notamment l'établissement de contacts entre les étudiants et les milieux professionnels. Dans ce but on suggère un système de parrainage et l'organisation de conférences suivies de colloques.

Certains doutent cependant de l'utilité de telles conférences, comme aussi de la création de cours de déontologie. Ils estiment que c'est essentiellement au corps professoral qu'il incombe d'avoir, par son enseignement quotidien, le souci de la préparation morale de l'étudiant.

L'influence du professeur est de loin préférable à celle des assistants qui n'ont pas toujours la vocation d'enseigner et peuvent manquer de l'autorité souhaitable. Il est toutefois signalé que l'organisation actuelle de l'Université et l'austérité des locaux rendent malaisés les contacts entre professeurs et étudiants. L'existence d'un home en faciliterait grandement l'établissement. Le grand nombre d'étudiants, ou si l'on veut le nombre restreint de professeurs, constitue aussi un obstacle à l'utilisation de méthodes souvent préconisées, telles que la méthode de l'examen des cas individuels.

Dans l'état actuel des choses, on souhaite que, dans chaque Faculté, quelques professeurs « convaincus » se réunissent pour rechercher les possibilités d'une action concertée auprès des étudiants. Les professeurs pourraient faire place dans leur enseignement aux considérations morales, tandis que des contacts seraient établis entre les étudiants et le monde industriel par des visites guidées, des stages de vacances, etc...

On discute ensuite le rôle que pourraient jouer, dans l'établissement de ces contacts, les associations d'étudiants et d'anciens. Elles pourraient, par exemple, envisager l'organisation de réunions au cours desquelles l'une ou l'autre personnalité étudierait — moins en parlant elle-même qu'en faisant parler les étudiants, — des cas concrets soulignant la nécessité du sens social et du dévouement dans la vie professionnelle.

Constatant que les cercles estudiantins présentent souvent, — presque inévitablement et sans qu'on puisse leur en faire grief, — de graves défauts de discontinuité et d'inégalité, certains proposeraient que les « Amis de l'Université » jouent auprès d'eux le rôle de conseillers.

D'autres estiment que c'est à l'Université elle-même de prendre ses responsabilités. Si l'on peut dire que les étudiants ont peur du « professeur », comme tel, il est non moins certain qu'ils souhaitent la présence de leurs maîtres comme « hommes », aux manifestations organisées par les associations d'étudiants.

Plusieurs membres font part des difficultés pratiques que suscitera, à leur sens, un recours aux Facultés ou à l'Université comme telles. Il leur semble préférable qu'un organisme distinct de l'Université mais auquel celle-ci participe, — en l'occurrence par le canal des « Amis de l'Université », — se charge d'établir les contacts entre les cercles, facultaires et autres, et les milieux professionnels.

Il semblerait dès lors souhaitable que l'Association des Amis de l'Université de Liège examine avec les Présidents des associations intéressées les possibilités d'une collaboration efficace dans ce domaine.

Séance du 16 décembre au matin

La séance est consacrée à la rédaction du rapport qui sera présenté à la réunion plénière des sections.

La discussion révèle encore la nécessité d'associer étroitement les étudiants à la vie de l'Université lors des fastes, cérémonies et manifestations diverses.

La Section déplore enfin l'insuffisance des budgets universitaires.

« En conclusion de ses travaux et relativement à l'information » des futurs étudiants, la Section émet un vœu de principe : Les » « Amis de l'Université » devraient organiser, dans les établisse-

- » ments d'enseignement moyen et notamment auprès des rhétoriciens,
- » une série de conférences et de contacts qui permettent de docu-
- » menter les jeunes gens sur la déontologie et sur les conditions
- » d'exercice des différentes professions qui s'ouvrent à eux.
- » En ce qui concerne la préparation morale des étudiants à la
- » vie professionnelle, les membres de la Section sont unanimes à
- » considérer :
- » — que le rôle du professeur dans cette préparation est extrêmement
- » important;
- » — que les professeurs doivent s'efforcer d'entrer en contact avec
- » les étudiants et de consacrer une part de leur enseignement
- » à l'examen des problèmes de la responsabilité morale que
- » doivent assumer dans la vie ceux qui prétendent à faire partie
- » des élites et à occuper des fonctions de formation et de
- » direction;
- » — qu'il y a lieu d'agir auprès des cercles estudiantins pour susciter
- » au sein de ceux-ci, avec l'aide de « l'Association des Amis de
- » l'Université » et sous une forme à préciser, des discussions
- » sur les problèmes que pose l'exercice d'une profession;
- » d'entrer le plus tôt possible en rapport avec ces Cercles afin
- » d'examiner les modalités d'organisation de ces discussions;
- » — qu'il y a lieu aussi d'entrer en contact avec les groupements
- » post-universitaires afin de les associer à cette œuvre de for-
- » mation morale;
- » — que la création d'un home universitaire contribuerait singu-
- » lièrement à la réalisation des objectifs susmentionnés. »

Après avoir remercié le Rapporteur, les membres de la section et les secrétaires, le Président lève la séance.

SECTION 2

LA PRÉPARATION A LA VIE SOCIALE ET CIVIQUE EN BELGIQUE ET AU CONGO

Ont participé aux travaux de la section : Mlle Racine, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles; MM. Bours, Buttgenbach et Clémens, Professeurs à l'Université de Liège; Dellicour, Procureur Général Honoraire du Congo belge et Professeur Emérite à l'Université de Liège; Fohalle, Professeur à l'Université de Liège; Goriely, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles; L. Graulich, Recteur Honoraire et Professeur à l'Université de Liège; P. Graulich, Harmel et Legraye, Professeurs à l'Université de Liège; Lejeune, Président de l'Association des Etudiants coloniaux; Pasquasy, Professeur à l'Université de Liège; Sauvenier, Vice-Président de l'Association Générale des Etudiants; Vanhove, Inspecteur Royal des Colonies et Professeur à l'Université de Liège.

MM. Lejeune et Minon assuraient le secrétariat.

Séance du 15 décembre au matin

M. Dellicour est élu Président et la Section décide d'envisager tout d'abord l'aspect colonial du problème mis à l'étude.

M. Vanhove présente le rapport introductif. Il souligne que si, en Belgique, la formation sociale et civique doit être axée sur la famille et sur la cité, en Afrique, les relations interraciales sont le grand problème du moment. Elles conditionnent en effet l'avenir de notre présence à la Colonie. Des déficiences collectives ou individuelles dans ce domaine risquent de nous valoir le pire, comme c'est le cas dans divers territoires voisins.

Les autorités font certes tout leur devoir pour appliquer une politique antidiscriminatoire, mais les solutions de droit sont peu de chose si, dans leur comportement individuel et social, les Européens méconnaissent l'importance de relations interraciales cordiales et confiantes.

A l'appui de cette thèse, le Rapporteur donne connaissance d'un extrait du journal *l'Afrique et le Monde*. Il s'agit d'une lettre adressée au Ministre des Colonies par une association d'évolués. Ceux-ci y font l'éloge de la politique du Gouvernement, mais ne cachent pas la rancœur que provoque en eux l'indifférence marquée dont ils sont l'objet de la part de trop de blancs.

Telle est la position qui s'affirme chaque jour davantage, dans le domaine des relations interraciales.

Ouvrant la discussion, le Président fait remarquer que la tâche de la Section consiste donc à rechercher les moyens qui permettront aux étudiants, futurs coloniaux, de se mettre au courant de la situation à la Colonie et d'y tenir parfaitement leur rôle social et civique.

Dans le domaine des réalisations se situe tout d'abord le « Centre interfacultaire d'Etudes coloniales ». Son enseignement, dont le but est de parfaire la formation des universitaires au point de vue colonial, a malheureusement peu de succès. Recherchant les motifs de cette situation, on fait remarquer d'une part la surcharge des programmes universitaires et d'autre part le fait que ceux qui se destinent aux carrières coloniales publiques sont tout de même astreints à suivre six mois de cours à l'Ecole Coloniale de Bruxelles. De plus, il ne faut pas perdre de vue le nombre important de coloniaux improvisés, qui ne se destinaient pas à l'expatriation au cours de leurs études.

Le problème des études coloniales, c'est-à-dire de la spécialisation de l'ingénieur, du médecin, du juriste, de l'économiste dans le domaine colonial, s'avère complexe.

Il existe d'autre part une Association des Etudiants coloniaux qui, par ses activités : réunions, conférences, etc... contribue à élargir les horizons des futurs coloniaux.

Indépendamment du problème d'un enseignement approprié aux carrières coloniales, se pose celui des relations individuelles de l'universitaire avec les noirs, c'est-à-dire le problème de sa formation humaine.

Certains font remarquer que les jeunes coloniaux, après un ou deux termes, ne sont plus animés, envers les indigènes, des dispositions qui étaient celles de leurs aînés d'il y a vingt ans. Il arrive qu'ils partent pour le Congo plutôt avec la notion de « métier », de « gain », qu'avec le souci d'une création, d'une contribution à la civilisation. Il n'est pas rare que les femmes notamment affichent à l'égard du noir un certain mépris. Cette attitude négative est peut-être consécutive aux désillusions rencontrées dans les rapports avec les noirs par des gens mal préparés à la psychologie de ceux-ci. L'évolution des noirs peut également compliquer le problème, tout comme les parents rencontrent plus de difficultés dans leurs rapports avec un enfant de quatorze ans qu'avec de plus jeunes.

Des noirs ont posé la question : « les blancs nous aiment-ils encore ? ». Il semble que les futurs coloniaux ne soient pas suffisamment avertis de cette situation et le défaut de préparation peut engendrer alors des attitudes de rejet et de ségrégation.

On signale notamment que parmi les officiers de la Force Publique, ceux qui ne réussissent pas sont ceux qui méconnaissent la psychologie du noir. On souligne la nécessité d'une formation à la psychologie et à l'ethnologie, l'intérêt de l'organisation de voyages au Congo. A ce dernier point de vue, on note cependant le danger des périples « touristiques » qui risquent de développer de fâcheux « a priori ». Le stage fixe serait de loin préférable.

On se demande d'ailleurs, de façon générale, si ceux qui échouent au Congo, dans leur rôle de chef, n'auraient pas échoué de même en Belgique. Il s'agit d'un problème d'attitude plutôt que de connaissance. Cette attitude, le souci de comprendre, est foncièrement la même dans les deux cas et doit être enseignée.

Séance du 15 décembre après-midi

Des débats de la matinée, on peut conclure que la préparation coloniale exige une préparation générale préalable, la formation de personnalités bien équilibrées qui seront à même de s'adapter à des rapports humains fondés sur la compréhension et sur la tolérance.

Sur le plan universitaire, on fait remarquer que le « Centre inter-facultaire d'Etudes coloniales » présente une solution à ce problème. Il répond à une nécessité, et l'on suggère que des programmes de Faculté ne peuvent suffire à donner la formation souhaitée.

La transformation de la mentalité indigène pose des problèmes non moins importants. Le noir n'est plus seulement celui que l'on commande. On indique que Mgr. de Raeymacker, chargé de faire passer les examens d'entrée à Lovanium, considère les treize premières

interrogations comme les meilleures de sa carrière. Le fait qu'une minorité soit capable d'atteindre le niveau européen peut effrayer certains coloniaux.

Dans cette situation, peut-on encourager les voyages de noirs en Belgique où ils connaîtront un niveau social qu'ils ne retrouveront pas à la Colonie ? Faut-il les diriger vers les carrières administratives où ils risquent de se trouver sous les ordres de blancs qui leur soient intellectuellement inférieurs ? Il y a une position de base à prendre et l'Etat doit fixer une doctrine à cet égard. Actuellement, avec le développement de la civilisation au Congo, il est probable que, par rapport aux origines de la colonisation, une fraction croissante de la population blanche a moins d'occasions de rapports avec les noirs ; tout au moins une proportion croissante de blancs peuvent vivre en entretenant des rapports entre eux et avoir avec les noirs des rapports plus strictement professionnels. Ce phénomène de croissance se produit au moment où les noirs, de leur côté, prennent davantage conscience d'eux-mêmes et où il se crée chez eux une opinion publique. Très affectifs, ils sont d'autant plus exposés à ressentir l'indifférence vis-à-vis d'eux et il peut se créer des situations d'où naîtraient la méfiance et parfois la haine. L'esprit des futurs coloniaux doit être formé aux devoirs sociaux et à la générosité.

De son côté, l'Association des étudiants coloniaux de l'Université de Liège doit continuer son action, par ses conférences comme par toutes autres initiatives. Elle doit ouvrir largement ses portes aux sympathisants. Elle a besoin, pour exercer son influence, d'un home qui constituerait un foyer de rayonnement colonial et permettrait de loger les étudiants blancs et noirs. Non seulement les associations d'étudiants coloniaux tendent à diminuer l'isolement des fils de coloniaux, mais elles servent le rapprochement entre eux et les futurs coloniaux.

Enfin, l'importance du rôle de la femme blanche mérite aussi d'être soulignée. Pouvoir s'appuyer sur une compagne qui soit une véritable coloniale doit être l'une des préoccupations majeures des futurs coloniaux. Mais, trop souvent, on doit constater une abstention de la part des épouses, alors que les occasions ne manquent pas de s'intéresser au milieu indigène. Tandis que beaucoup d'entrées elles se plaignent de leur vie en Afrique, elles pourraient soutenir, par une vraie générosité du cœur, l'influence de leur mari. L'Union des Femmes Coloniales a d'ailleurs entrepris une action dans ce sens et certains organismes, l'U. M. H. K. notamment, proposent un cycle de formation aux épouses des membres de leur personnel.

Au terme des débats, la Section constate à nouveau la nécessité, pour l'universitaire colonial, d'aborder la carrière avec une sérieuse connaissance du monde nouveau dans lequel il sera transporté et dont les conditions de vie, tant professionnelles que familiales et sociales, sont tout à fait originales.

Le futur colonial doit être convaincu de l'importance de relations interraciales confiantes et il devra apprendre à affirmer, à l'encontre de tout préjugé, son esprit de collaboration avec les noirs.

A cette fin, il apportera un soin tout particulier à sa formation professionnelle, car il peut se trouver rapidement livré à lui-même.

Il s'efforcera en outre d'acquérir une « culture générale coloniale ». Son attention doit se porter également sur l'abondante littérature coloniale qui est mise à sa disposition, notamment par l'Académie Royale des Sciences coloniales.

Après avoir ainsi envisagé la préparation des étudiants à la vie sociale et civique au Congo, la Section aborde le *problème général* de la préparation sociale et civique.

Vivre en bonne entente avec les autres, entretenir des rapports aisés dans les différents types de groupes : famille, milieu professionnel, armée, etc., suppose un bon équilibre intérieur, une bonne maturité affective. L'étudiant rencontre un grand nombre de problèmes psychologiques d'ordre affectif qu'il faut l'aider à résoudre.

Ne conviendrait-il pas de mettre au point certaines méthodes de sélection à l'entrée ou au cours des études, méthodes qui permettraient d'orienter vers d'autres voies des sujets manifestement inaptes ? Les critères de sélection actuels sont d'ordre trop exclusivement intellectuel. On ne tient pas assez compte des qualités de caractère nécessaires pour remplir certaines fonctions. Ceci soulève évidemment divers problèmes et tout d'abord celui de savoir s'il existe des méthodes de sélection valables dans ce domaine. La psychologie ne peut-elle découvrir au moins certaines contre-indications formelles dans la personnalité ?

En matière de préparation à la vie sociale, il faut bien distinguer formation et information. Il faut surtout éveiller l'intérêt pour les choses sociales, amener les étudiants à réfléchir aux aspects sociaux de leur rôle professionnel futur.

On peut envisager deux types de réalisations dans ce but. Tout d'abord, un enseignement général de psychologie sociale ou de sociologie. Cela se fait de façon usuelle dans d'autres pays et les problèmes traités intéressent les étudiants. Ensuite, des colloques ou séminaires où les étudiants examineraient ensemble des problèmes d'actualité. Ils auraient ainsi l'occasion de s'informer et de se former.

Les associations estudiantines ont également un rôle à jouer. Dans la spontanéité de ces milieux, les étudiants peuvent faire l'apprentissage des techniques de la vie de groupe. Ils peuvent aussi y découvrir les valeurs de la vie collective.

Il faut enfin tenir compte de l'éducation diffuse, c'est-à-dire de celle qui se donne non dans un cours particulier, mais qui, à travers tout l'enseignement, s'efforce de communiquer le sens du bien

commun. Dans toutes les matières universitaires, il est possible de mettre l'accent sur leur incidence sociale.

Le problème de l'orientation des étudiants au début et en cours d'études fait l'objet d'un large débat. Se fondant sur son expérience relative à la sélection des officiers de réserve, un membre de la Section fait remarquer que, si certaines qualités peuvent être aisément détectées, il faut se montrer très prudent dans toute œuvre de sélection et se défier des seules techniques. On revient d'ailleurs progressivement des techniques à l'esprit.

C'est aussi pour émettre certaines réserves au sujet de la sélection qu'intervient un autre participant. La formation psychologique, dit-il, est utile. Elle donne aux étudiants le sens de l'humain. Certains cours peuvent les y aider efficacement en leur donnant le sentiment des problèmes qu'ils rencontreront dans leur activité future. Il y a au surplus plusieurs façons de résoudre les problèmes de cette formation : cours, colloques, visites, etc...

On peut toutefois se demander si cette formation permet de justifier à elle seule une sélection. La méthode sociométrique a dégagé, par exemple, le fait que certains hommes détiennent des « situations de prestige » et que d'autres sont dans des « situations d'exclusion ». Il s'agit là d'un fait qui ne doit pas nécessairement être consacré par la sélection. Les qualités réelles n'ont souvent rien à voir avec celles qui mettent un homme en évidence. Si, en matière technique, une sélection professionnelle peut être utile, en matière d'autorité, une grande prudence s'impose.

Il ne peut s'agir, dit-on encore, de sélectionner des autorités, mais d'aider des êtres à surmonter leurs difficultés. On ne peut songer à classer ni à rejeter comme inadaptables les étudiants en butte aux frustrations, narcissismes, etc... Beaucoup évolueront au cours de leur passage par l'Université. Mais certaines personnalités déréglées doivent être l'objet d'une attention toute spéciale avant de pouvoir exercer une influence que le diplôme risque de leur conférer. On peut même dire qu'il existe des contre-indications formelles.

Revenant au problème de l'éducation sociale de l'étudiant, un autre membre estime qu'on ne lui consacre pas une place suffisante à l'Université. Outre le rôle des cercles et associations qui devrait être étendu, on ne met pas assez le futur ingénieur en contact avec le monde du travail; le futur médecin avec les problèmes médico-sociaux, etc... Il existe un Centre Interfacultaire du Travail, mais la surcharge des programmes empêche nombre d'étudiants de s'y intéresser. Dans le cadre de la Faculté des Sciences, par exemple, on a réduit certains cours de façon à assurer une charge horaire normale, mais de nouvelles matières sont venues s'y ajouter.

Il est donc exclu de songer, pour parfaire la formation sociale des étudiants, à la création de cours complémentaires. Il s'agit de les rendre conscients des conditions sociales dans lesquelles ils exerceront leur profession et ce peut être affaire de ton dans l'ensei-

gnement, d'initiatives à prendre en marge de cet enseignement. Par exemple, pourquoi ne pas prévoir, parmi les visites d'usines faites dans un but technique, des visites qui portent sur les aspects sociaux de la vie de travail ?

On signale à ce sujet que l'Association Générale des Etudiants a organisé des « stages sociaux » comportant quinze jours de travail en usine. Le salaire des stagiaires doit être partagé avec des étudiants nécessiteux et un rapport est demandé, après le stage, sur les contacts avec le milieu ouvrier. A Bruxelles, quatre étudiants se sont inscrits ; à Liège, aucun jusqu'à présent. Ainsi apparaît la nécessité de faire préparer, guider et suivre de tels stages par des personnes particulièrement compétentes. L'expérience des écoles de service social a, en effet, montré que de tels essais ne donnent pas toujours les résultats escomptés.

Personne ne met en doute la nécessité d'une formation sociale et civique. Les étudiants eux-mêmes en expriment le désir et un récent congrès de la Fédération des Etudiants a eu pour thème : « Au service de la communauté nationale ».

En ce qui concerne le but et le contenu de cette formation, il n'y a également aucune contestation. Il s'agit de former aux contacts humains et d'aider à prendre conscience de la participation à la vie de la cité et des répercussions communes de tous nos actes.

On n'a cependant pas encore épuisé les moyens à employer pour arriver aux résultats voulus. On a parlé de cours, de travaux personnels, de visites, etc. On peut aussi mentionner la participation à certains services d'ordre familial et universitaire...

Il faut enfin préciser les structures à instaurer au sein de l'Université pour promouvoir cette formation, de même qu'il y a des structures — cours, travaux pratiques — en vue de la formation technique. Quelle est cette « Université » qui doit se pencher sur la vie des étudiants ? Les autorités académiques ? Les professeurs ? Le conseil académique ? Les cercles étudiants ? Pour les Universités de l'Etat, ne faudrait-il pas concentrer cette préoccupation à l'échelon le plus large : le « Conseil Consultatif de l'Enseignement » qui pourrait, à partir des buts convenus, élaborer les moyens adéquats. Un devoir aussi important ne peut être laissé à la seule spontanéité individuelle.

Il faudrait aussi intéresser concrètement les étudiants. La séance académique de rentrée n'est pas une heureuse occasion à cet effet. Mais on pourrait chaque année consacrer une journée de printemps à une « fête de l'Université » où serait annoncé le programme social de l'année. En outre, le Recteur pourrait adresser un message personnel aux étudiants et à leurs familles sur le thème choisi. Enfin, l'Université devrait organiser le contact avec les étudiants miliciens, durant cette période de la vie des jeunes qui peut engendrer suivant les cas l'exaltation ou le découragement. Cette extension universitaire pourrait être l'œuvre des quatre Universités réunies.

Séance du 16 décembre au matin

L'important problème du service militaire des étudiants retient l'attention de la Section qui s'intéresse au processus de formation du cadre de réserve.

Un élément essentiel de la situation réside dans le fait que si, avant la guerre, tous les universitaires devaient obligatoirement concourir à la formation de ce cadre, actuellement, tous les jeunes gens porteurs d'un diplôme équivalent au certificat d'humanité peuvent, sans y être tenus, poser leur candidature en vue de devenir officier de réserve.

Une sélection s'opère alors parmi ces candidats sur la base de tests mis au point dans les pays anglo-saxons pendant la guerre et visant notamment à détecter les qualités de chef.

Un sondage récent a démontré que, si 50 % des jeunes qui terminent leur service comme officiers affirment n'avoir rien appris au point de vue professionnel, 80 % déclarent avoir développé leur personnalité durant leur passage par l'armée. Les officiers de réserve sont maintenant en contact avec les hommes à commander durant une bonne partie du temps de service, ce qui est fructueux pour leur formation. On peut d'ailleurs remarquer que, malgré les sacrifices qui lui sont imposés, l'élite désire ne pas se dérober à son devoir.

Il serait souhaitable que les contacts entre l'armée et l'Université s'intensifient, comme le vœu en a été formulé lors des journées de l'enseignement universitaire des pays signataires du pacte de Bruxelles. On pourrait envisager notamment que les associations estudiantines et le service social universitaire diffusent des communications sur les possibilités qu'offre l'armée aux universitaires pour leur formation personnelle et professionnelle, que des officiers de réserve viennent exposer leur expérience aux étudiants, que des visites de casernes et de centres d'instruction soient organisées...

La section s'attache alors à dégager les conclusions des débats, en vue du rapport à présenter en réunion plénière. Elle adopte le rapport suivant :

- » Le thème proposé à l'examen de la deuxième section était
- » double, aussi a-t-il été convenu de scinder le problème et de
- » l'étudier successivement sous son aspect colonial et métropolitain.
- » Pour jouer efficacement son rôle dans le domaine de la formation
- » sociale et civique, l'Université doit unir de façon active les
- » organismes qui se réclament d'elle : professeurs, étudiants, conseils,
- » services, associations diverses, etc... afin de donner à tous, en
- » toute circonstance, le sens d'une communauté de devoirs, à
- » l'Université même et en dehors d'elle : vie familiale, vie professionnelle ou publique, armée, etc...
- » Cette « politique » sociale et civique de l'Université se concrétiserait très utilement dans le Plan annuel auquel une large publicité
- » serait donnée et qui ferait appel à la collaboration de tous les

- » membres de l'institution universitaire, afin de rendre vraiment
- » vivant dans l'esprit de chacun le sens du bien commun.
- » La présence de la Belgique en Afrique impose à tous les coloniaux des devoirs particuliers qui s'ajoutent aux devoirs sociaux
- » et civiques qu'ils ont dans la métropole. En effet, nos obligations
- » nationales et internationales, qui se conjuguent d'ailleurs avec nos
- » vrais intérêts, exigent de nous que nous fassions appel à une
- » participation de plus en plus étendue des noirs à la grande œuvre
- » dont nous avons assumé la responsabilité en Afrique centrale.
- » Pour que les relations interraciales restent confiantes et par là
- » profitables aux deux groupes, il importe donc que les coloniaux
- » universitaires, appelés tôt ou tard aux leviers de commande de
- » la Colonie, dans tous les secteurs, agissent en conséquence non
- » seulement dans le milieu professionnel où ils se trouvent placés —
- » emploi officiel ou privé — mais aussi dans la vie sociale.
- » Les femmes blanches — universitaires ou non — ont de leur
- » côté un rôle très important à jouer et elles peuvent exercer un large
- » rayonnement civilisateur en s'intéressant avec un cœur généreux
- » au relèvement de la femme indigène.
- » De ces obligations morales essentielles, les futurs coloniaux
- » doivent être instruits dès l'Université. Aussi, complétant l'enseignement à but colonial, dont la déontologie et les sciences sociales
- » en général sont un élément important, il leur appartiendra de
- » rechercher l'information la plus large sur les problèmes coloniaux :
- » lectures, conférences, contacts avec les étudiants de couleur, etc...
- » Le Plan social et civique de l'Université se devra de manifester
- » une sollicitude toute spéciale pour la préparation de ses étudiants
- » désireux d'œuvrer dans la Patrie belge d'Afrique. »

SECTION 3.

LE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE DE L'ÉTUDIANT

Ont participé aux travaux de la section : Mlle Mottard, Secrétaire du Service social universitaire; MM. Brull et Coppée, Professeurs à l'Université de Liège; Demart, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles; Demoulin, Duyckaerts et Paulus, Professeurs à l'Université de Liège; Toussaint, Secrétaire du Royal Cercle athlétique des Etudiants; Vandervael, Professeur à l'Université de Liège.

Mlle Dewez, MM. Goossens et Husquinet assuraient le secrétariat.

Séance du 15 décembre au matin

Elu Président, M. Brull propose d'entamer la discussion et cède la parole à M. Vandervael, Rapporteur. Le développement physique des étudiants, dit-il, ne peut laisser l'Université indifférente. Il est, en effet, difficile de faire des études fructueuses sans disposer d'une

bonne santé; d'autre part, chez certains tout au moins, on peut craindre que la vie d'étudiant n'ait des répercussions fâcheuses sur la santé de l'individu. Il propose d'examiner d'abord si le développement physique des étudiants est déficient ou non; ensuite, quelles sont les causes des insuffisances éventuelles; enfin, quels en seraient les remèdes.

Au premier abord, et sans vouloir entreprendre un débat sur la question des programmes universitaires, un membre fait remarquer le déséquilibre que l'on doit constater entre le développement intellectuel de l'étudiant et son développement physique. Une minorité d'étudiants fait du sport et l'on va parfois jusqu'à le lui reprocher. Il faudrait plutôt rechercher pourquoi les autres n'en font pas. Parmi les causes de cette situation, on pourrait certainement retenir : d'une part, l'extension du recrutement qui amène à l'Université des étudiants dont le patrimoine culturel insuffisant exige des travaux absorbants; d'autre part, les pertes de temps dues aux déplacements et à la dispersion des bâtiments universitaires. Ce sont d'ailleurs des questions analogues, telles celles du logement et des restaurants universitaires, qui se posent au sujet de la culture générale, objet de la quatrième section.

Il faut aussi tenir compte, ajoute-t-on, de la crise profonde que subit généralement l'étudiant lors de son entrée à l'Université : crise physique et psychologique. Souvent en pleine croissance, il se trouve aux prises avec des problèmes d'organisation et de responsabilité engendrant fréquemment soucis, angoisses et dépressions. Dans une Université belge, qui n'est pas celle de Liège, sur 2000 étudiants examinés, 50 % ont eu besoin des conseils du médecin et 20 % souffraient d'affections pathologiques diverses.

Judicieusement pratiqué, le sport est l'un des moyens de surmonter cette crise; il est parfaitement compatible avec la poursuite normale des études et les autorités universitaires se doivent de l'encourager. A Liège, évidemment, ce problème est intimement lié à la création d'une Cité universitaire qui devrait comprendre une plaine des sports réservée aux étudiants.

C'est également à l'édification d'un stade que conclut l'intervention suivante, en estimant cependant que tous les problèmes ne s'en trouveraient pas résolus. Une propagande intensive, voire même la contrainte, devront y amener les étudiants. L'introduction, dans les programmes des candidatures, d'un cours de gymnastique suédoise est hautement souhaitable. La France nous devance dans ce domaine et l'éducation physique, introduite comme matière obligatoire dans le programme de l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Paris, le deviendra bientôt dans l'ensemble des Universités françaises.

On tient à souligner encore l'importance des éléments psychiques dans la vie de l'étudiant. Toute action efficace suppose une tension neuromusculaire préalable, tension qui, dans le cas d'activités

purement mentales, ne peut se dissiper que dans l'exercice physique. Le sport est donc utile et l'étudiant doit y consacrer une partie de son temps. Puissant facteur d'équilibre affectif, il donne à l'individu confiance en ses potentialités et ses facultés de progrès, contribuant ainsi à atténuer l'anxiété estudiantine dont il vient d'être question. Enfin, le sport est une occasion de rapports sociaux diversifiés pour les étudiants que guette souvent l'isolement, particulièrement durant la candidature.

On fait alors valoir l'utilité d'une meilleure information des jeunes sur les exigences des études et des carrières qu'ils désirent aborder. L'examen médical actuellement imposé est insuffisant à ce point de vue car il se limite pratiquement au dépistage des maladies contagieuses. On peut dès lors souhaiter la multiplication des centres psycho-pédagogiques pour les élèves de l'enseignement moyen et l'organisation d'un examen médical complet lors de l'entrée à l'Université.

Ayant observé que, même chez des étudiants très brillants, les phobies, les paniques et autres phénomènes d'anxiété ne sont pas rares, l'un des membres estime qu'ils sont souvent provoqués par la structure sociale autoritaire de l'Université. A la différence des grandes entreprises, on s'y préoccupe très peu des relations humaines et le climat de l'Université fait obstacle aux rapports entre professeurs et étudiants. Il faudrait faire naître un climat social à l'Université et, à cette fin, créer des homes qui seraient des lieux de rencontre entre professeurs et étudiants.

De l'avis d'un autre participant, il ne faut pas être trop pessimiste au sujet du développement physique des étudiants, même si certains d'entre eux présentent en fin d'année des déficiences très nettes. Ces incidents proviennent généralement du trop grand effort que doivent fournir des éléments peu aptes aux études universitaires. Il s'agit là d'un problème de sélection et l'examen préalable que nous connaissons actuellement devrait être complété par un examen médical ordinaire et une enquête psychologique.

Quant au sport, facteur utile de délassement, il ne constitue qu'un des aspects de l'activité physique favorable au développement psychique, à côté duquel il en existe d'autres, tels les travaux manuels. Faire appel à la contrainte pour imposer le sport serait dictatorial et cela ne convaincra pas les étudiants de la nécessité d'employer utilement leurs loisirs.

On fait encore remarquer la nécessité de mener la propagande sportive dès le début de l'année académique, avant que les étudiants n'aient organisé leurs loisirs, et l'utilité d'un service de parrainage, tel qu'il se trouve organisé à l'Université de Bruxelles, où tout étudiant a un parrain, élève des années supérieures. Son intérêt déborde le cadre du développement physique, mais il s'y fait nettement sentir.

Séance du 15 décembre après-midi

Résumant la plupart des idées émises au cours de la séance du matin, le Rapporteur s'est efforcé d'en dresser le tableau. Il est bien entendu qu'il s'agit de questions, non de réponses.

1. Le développement de l'étudiant est-il satisfaisant ?
2. Dans l'éventualité d'un mauvais développement physique :
 - a) de quelle nature est-il ? 1. d'ordre général (nutrition, ...), 2. d'ordre local (vue, ...), 3. d'ordre pathologique (scoliose, ...);
 - b) quelle en est la fréquence ?
 - c) quelles en sont les causes ? 1. mauvaise hygiène, logement défectueux, trajets, 2. surmenage, 3. défaut d'adaptation à la vie universitaire.
3. Suggestions en vue d'améliorer le développement physique de l'étudiant :
 - a) Examen médical : 1. obligatoire ou non ? 2. complété ou non par un examen d'ordre psychologique ? 3. ce dernier ne doit-il pas trouver place dans l'enseignement moyen ?
 - b) Programmes universitaires : 1. faut-il réduire le nombre de cours, leur durée ? 2. faut-il ajouter des cours de culture générale ?
 - c) Hygiène; comment faut-il la développer ? 1. par des conseils individuels ? 2. par des conférences ? 3. par des installations universitaires (logements, repas, installations sportives) ?
 - d) Problèmes d'ordre moral et sociologique : 1. les rapports entre professeurs et étudiants, 2. le parrainage des nouveaux par les anciens;
 - e) Education physique et sports; faut-il : 1. essayer de les développer et comment ? 2. les rendre obligatoires ? 3. faire de la propagande en leur faveur ? 4. mettre des installations à la disposition des étudiants ? 5. établir un contrôle médical sportif ?
 - f) Autres délassements : 1. quels sont-ils ? 2. comment les organiser ?

Constatant l'impossibilité de mettre en discussion tous ces problèmes, le Président propose à la Section de s'attacher à formuler des conclusions claires et précises sur les points qui auront fait l'objet d'un accord général. On décide, pour ce faire, de suivre l'ordre chronologique de la vie d'étudiant.

Avant d'entamer des études universitaires, les futurs étudiants devraient être informés de ce qu'est la vie à l'Université et dans les autres institutions. Des conférences, ainsi que des visites de l'Université et d'installations industrielles, devraient être organisées dès l'enseignement moyen pour les mettre à même de choisir en connaissance de cause. Ce problème est en rapport étroit avec celui du développement physique; sa solution engagerait en effet l'étudiant à ne pas entreprendre des études, et plus tard une carrière, au-dessus de ses moyens.

Pour éviter les mauvaises orientations, on propose la multiplication des centres psycho-médico-sociaux. Mais ce point de vue donne lieu à un débat sur l'utilité de ces centres, et la difficulté d'établir une formule d'orientation au sortir de l'enseignement moyen.

La Section se réjouit des activités du Service Social et du Centre de documentation et de renseignement des « Amis de l'Université » et souhaite les voir se développer encore.

On souligne alors l'importance d'un examen médical plus complet. Sans doute, dans la plupart des cas, l'étudiant est prévenu des vices importants qui l'affectent, mais non des petites déformations, scolioses, etc... qui méritent cependant de retenir l'attention. Dans ce cas, le contrôle médical devrait d'ailleurs être maintenu au cours des études. De même, après le dépistage des étudiants qui éprouvent des troubles d'ordre psychologique, se pose le problème de leur traitement, lorsque ces troubles n'excluent pas la possibilité de poursuivre des études universitaires.

La Section en vient à constater la nécessité d'offrir aux étudiants le moyen de pratiquer les sports. Dans l'état actuel de la situation et sans négliger ce qui existe, on regrette l'absence d'un home qui permettrait de satisfaire les besoins de la culture, tant physique qu'intellectuelle. Semblable établissement serait en outre de nature à favoriser grandement les rapports entre professeurs et étudiants. On propose que les « Amis de l'Université » entreprennent une campagne en vue de la construction d'une Cité universitaire. Encore que certains expriment des doutes quant à l'utilité d'une nouvelle exhortation à ce sujet, on fait remarquer l'action féconde que peuvent avoir dans ce domaine les associations universitaires. Ainsi l'Association des Anciens de l'Université Libre de Bruxelles réunit pour l'instant les sommes nécessaires à l'érection d'un nouvel institut du Génie Civil. Avec les associations d'Anciens, les « Amis de l'Université de Liège » ne pourraient-ils, en imposant des cotisations plus élevées et en s'adressant à des industriels, faire de même à l'égard d'un Home des Etudiants ?

Quant à l'éducation physique proprement dite, bien que la plupart des membres estiment que son introduction éventuelle dans les programmes universitaires ne présenterait guère d'inconvénients, la Section préfère que soient envisagées des mesures destinées à offrir aux étudiants, à proximité de leur centre d'activités, de larges facilités de pratiquer les exercices physiques et les travaux manuels. Ici encore, c'est dès l'enseignement moyen que l'action devrait être entreprise et non seulement à l'Université.

Dans le cadre du développement physique, on tient aussi à souligner l'importance du problème de l'alimentation des étudiants. Tous les internats, mess, maisons d'étudiants devraient être contrôlés par des nutritionnistes. Des subsides devraient leur être accordés en conséquence car il faut promouvoir par tous moyens appropriés l'amélioration scientifique de l'alimentation des étudiants.

Tout en reconnaissant que son examen ne rentre pas dans l'objet de ces journées d'études, la Section estime devoir aborder la question des programmes universitaires. On constate que les étudiants n'ont plus guère le temps de se livrer à des travaux personnels, de préparer le concours universitaire ou le concours des bourses. On se borne à souhaiter que les divers programmes fassent l'objet d'une révision périodique par les Facultés, de façon à les maintenir en harmonie avec les progrès scientifiques, tout en ménageant à l'étudiant les loisirs nécessaires.

Au sujet des examens, on reconnaît qu'ils constituent pour l'étudiant des épreuves sérieuses, tant au point de vue physique qu'intellectuel. On en viendrait à proposer, pour les sections d'études où la chose serait réalisable, de leur préférer l'appréciation sur les travaux effectués au cours de l'année. Mais on souligne par contre la nécessité de ces difficultés qui constituent la pierre de touche des aptitudes et du caractère de l'étudiant. Appartenant à une élite, celui-ci doit pouvoir triompher de telles épreuves.

Un bref échange de vues amène à la conclusion qu'il ne peut être question de supprimer les examens, mais qu'il est souhaitable d'en améliorer le régime et l'hygiène.

Tous les problèmes ayant été examinés, le Président propose de consacrer la troisième réunion à la mise au point des résolutions.

Séance du 16 décembre au matin

La séance est consacrée à la rédaction définitive des suggestions émises la veille et qui seront communiquées à la réunion plénière de l'après-midi.

Le texte des conclusions est ainsi arrêté.

« La troisième section, chargée de faire des suggestions sur le développement physique de l'étudiant, estimant que l'équilibre physique est de la plus haute importance pour le développement de l'intellectualité, est arrivée aux conclusions suivantes :

1) Afin d'éviter dans la mesure du possible des erreurs dans l'orientation professionnelle des étudiants, il serait utile :

a) de développer dès la fin de l'enseignement moyen toutes les sources d'information sur les carrières universitaires ou non universitaires, en organisant des causeries sur le marché du travail des intellectuels, en organisant la visite d'institutions d'enseignement universitaire ou technique, d'installations industrielles et commerciales, d'hôpitaux, etc.;

b) d'étudier le problème du rendement des centres psycho-médico-sociaux.

2) Afin de permettre à l'étudiant d'être éclairé sur les problèmes d'ordre social, psychologique ou médical qui le préoccupent, il serait opportun d'organiser à son intention ou à l'intention des élèves de

la dernière année d'enseignement moyen, des consultations universitaires sur le plan social, psychologique et médical. Dignes d'intérêt à ce point de vue sont les étudiants qui manifestent au cours de leurs études des états de déséquilibre psychique susceptibles de bénéficier d'une assistance psychologique.

3) La Commission estime que la vie sociale et la culture générale dans son sens large, sont négligées dans nos Universités. Elle insiste sur le fait qu'elles ne peuvent se réaliser pleinement que dans des homes largement conçus, où tous les besoins culturels seraient satisfaits, tant dans le domaine physique que spirituel, et où pourraient se développer les rapports entre le corps enseignant et les élèves, entre les anciens et les jeunes. Elle insiste vivement pour que soient prises d'urgence toutes mesures pour la constitution de pareils homes.

4) Quoique la plupart de ses membres soient convaincus qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à imposer l'éducation physique, la Section estime qu'il est plus opportun de solliciter constamment l'étudiant en lui offrant des facilités très étendues et sur les lieux mêmes de son activité, de se livrer aux exercices physiques ou à une activité manuelle, étant entendu que ceux-ci constituent une excellente détente après l'effort intellectuel, en même temps qu'un moyen complémentaire important de développer l'esprit.

5) L'éducation physique doit être entreprise sur une échelle suffisante dès l'enseignement moyen; à tous ses niveaux, elle doit être placée sous contrôle médical. Il est opportun de cultiver par le moyen du sport l'esprit de fair-play et la confiance en soi.

6) Il y a lieu d'améliorer, à tous les niveaux de l'enseignement, l'alimentation des étudiants, notamment en subsidiant largement les collations et repas estudiantins, sous réserve d'un contrôle exercé par des nutritionnistes.

7) Le réexamen périodique du programme des cours des diverses Facultés devrait être effectué, non seulement pour les mettre au diapason des progrès scientifiques, mais aussi afin de créer ou réserver à l'étudiant les loisirs nécessaires à sa culture générale, à sa culture physique, à ses travaux personnels, ainsi qu'à sa préparation morale à la vie professionnelle.

8) Il y a lieu de s'inquiéter de l'hygiène des examens de fin d'année en s'efforçant d'améliorer les conditions psychologiques et physiques dans lesquelles ils s'effectuent. »

« En conclusion, la troisième Section suggère que « les Amis de l'Université de Liège » prennent dès aujourd'hui l'initiative de rassembler les premiers fonds nécessaires à la construction d'un home universitaire dont l'absence est hautement regrettable dans notre ville. »

SECTION 4.

LA FORMATION CULTURELLE DE L'ÉTUDIANT

Ont participé aux travaux de la section : Mmes Delcourt-Curvers et Dubuisson, Professeurs à l'Université de Liège; Mmes Horion et Thibout, MM. Bissot, Commissaire d'Arrondissement; A. Buttgenbach, Professeur à l'Université de Liège; Dessard, Président de la section liégeoise de l'A. I. Lg.; Florkin, Professeur à l'Université de Liège; Frédéricq, Recteur Honoraire et Professeur à l'Université de Liège; Graindorge, Administrateur-Délégué de la Sté Ame Etablissements Graindorge; Hubaux, Professeur à l'Université de Liège; Jeuniaux, Administrateur-Délégué du Club Scientifique de Liège; Mersch, Directeur du Siège de Liège de la Banque de Bruxelles; Nève de Mévergnies, Secrétaire de la Société Libre d'Emulation et Professeur Emérite à l'Université de Liège; le Chanoine Nuttin, Professeur à l'Université Catholique de Louvain; Polet, Conseiller à la Cour d'Appel; Renson, Organisateur des Concerts de Poche; Roland, Président de l'Association Générale des Étudiants; Soreil, Professeur à l'Université de Liège.

MM. Buchman, Dabin et Rigaux assuraient le secrétariat.

Séance du 15 décembre au matin

A l'unanimité, M. Polet est élu Président de la Section qui prend dès lors connaissance du rapport général établi par Mme Dubuisson.

Celui-ci constate qu'aucune contradiction ne s'est révélée entre les diverses communications préalables. Leur ensemble apporte des éléments qui peuvent être groupés dans l'ordre suivant :

- la définition de la culture a été précisée;
- les causes de la crise actuelle ont été recherchées;
- le problème général de la réaction à cet état de choses a été envisagé sous deux aspects : le développement du goût de la culture avant l'Université et à l'Université; la réalisation des moyens de culture offerts aux étudiants à l'Université même, en dehors de l'Université par la participation aux activités culturelles diverses qui se déroulent dans la ville; enfin, la création ou l'encouragement d'organisations para-universitaires s'adressant aux seuls étudiants.

Après avoir entendu le rapport général, la Section décide de passer à la discussion après l'examen de certaines des communications.

La première estime qu'une Université ne peut collaborer à la formation culturelle que si elle possède une bibliothèque capable de nourrir une haute activité intellectuelle. Elle regrette la tendance actuelle qui consiste à accroître les ressources des bibliothèques de séminaires, cependant que les bibliothèques centrales s'appauvrissent parallèlement. La section approuve ce point de vue et souhaite qu'une salle de lecture attrayante et documentée soit mise à la

disposition des étudiants, dans le cadre d'une bibliothèque de culture générale.

La communication suivante envisage le problème de la formation culturelle sous deux aspects : la formation de la sensibilité chez les scientifiques et la formation scientifique des littéraires. Se basant sur sa propre expérience, l'auteur estime qu'il faut laisser une grande initiative aux étudiants dans l'organisation de leurs délassements intellectuels.

Dans le domaine de la musique notamment, on compare le vif succès remporté par les « Concerts de Poche », organisés par des étudiants, au petit nombre d'universitaires inscrits aux « Jeunesses Musicales ».

Au cours d'un échange de vues, on recherche les causes possibles de cette situation et les moyens d'y apporter une amélioration. Les « Jeunesses Musicales » exercent surtout leur action au niveau de l'enseignement secondaire et, de ce fait, n'intéressent que médiocrement les universitaires. L'adoption de programmes plus diversifiés, susceptibles d'attirer à la fois les jeunes des enseignements moyen et supérieur, se heurte à des difficultés financières. De plus, la connaissance de l'art moderne nécessite une initiation basée sur la musique classique qui forme le fond des programmes des « Jeunesses Musicales ». Enfin, l'étudiant universitaire n'aime guère être mêlé aux élèves de l'enseignement moyen et, du moins dans certaines Facultés, le temps lui manque pour assister aux concerts.

On reconnaît cependant qu'un problème existe et que c'est à l'intérieur de l'Université qu'il faut susciter des initiatives dans le cadre d'un home universitaire.

Ainsi, les étudiants s'intéressent plus qu'on ne croit à la peinture et à l'art contemporains. Des visites devraient être organisées pour eux aux grandes expositions de Bruxelles et même de Paris. On pourrait aussi obtenir la collaboration des musées et des collectionneurs pour qu'une de leurs toiles soit exposée chaque semaine à l'Université, où les étudiants pourraient entendre un commentaire du « tableau de la semaine ».

Il est nécessaire d'appeler aussi l'attention des étudiants vers le bon théâtre. Le Théâtre Universitaire, par la force même des choses, ne groupe qu'une minorité et ne peut offrir que de rares spectacles. Il faudrait obtenir, pour les étudiants, de larges facilités d'accès aux meilleurs spectacles présentés en ville.

Quant à la formation scientifique des littéraires, le « Club scientifique » et le « Cinéma scientifique » semblent pouvoir y contribuer grandement. Ici aussi on rencontre des difficultés financières auxquelles on pourrait, semble-t-il, trouver une solution.

En conclusion de ce débat, la Section est d'accord sur la nécessité d'encourager l'effort personnel de l'étudiant : on songe à la Chorale, à un orchestre universitaire, à des concerts de disques. On suggère également la création, avec le soutien des professeurs, d'un cercle

d'art estudiantin comportant une section d'initiation, une section organisant des spectacles et une autre facilitant aux étudiants la participation aux spectacles du dehors.

Une autre proposition consisterait à créer, parallèlement au Service Social, un Service Culturel qui alimenterait les aspirations des étudiants. Pour l'instant, il faut cependant être peu ambitieux, compte tenu des ressources financières et de l'absence d'un home.

Considérant le nombre de conférences de culture générale organisées à Liège et le peu d'intérêt qu'elles suscitent parmi les étudiants, on estime souhaitable une intensification de la propagande, notamment par la distribution de l'« Agenda Culturel Liégeois ».

Séance du 15 décembre après-midi

La Section aborde l'examen du rapport général établi sur la base des communications préalables.

Elles ont permis de préciser la notion de culture générale. Celle-ci comprend un ensemble de connaissances intellectuelles diverses qui ne sont pas immédiatement utiles à l'exercice d'une profession. En général, les étudiants en sciences manquent d'information littéraire, les étudiants en lettres, d'information scientifique. La vraie culture réclamera toujours un effort immédiat et personnel de méditation, un goût de perfectionnement désintéressé. Elle répond à une attitude de la personnalité entière, impliquant curiosité d'esprit, volonté de réalisation, en un mot, un certain style de vie.

Le rapport s'attache alors à rechercher les causes de la crise actuelle de la culture. Le manque de curiosité d'esprit que l'on rencontre chez bon nombre d'étudiants semble en être la base.

Le climat dans lequel évoluent les étudiants n'est pas favorable à cette curiosité désintéressée. Les progrès techniques diffusent les moyens d'instruction, mais détruisent souvent le silence et les loisirs de la réflexion. Beaucoup d'étudiants, conscients des sacrifices que leurs études imposent à leur famille, ou boursiers, sont tendus vers le succès scolaire et craignent de se distraire de leurs études. D'autres, subissant la contagion de notre époque, n'accordent de valeur qu'à une réussite matérielle.

La réaction à la crise actuelle, continue le rapport, se présente sous deux aspects dans les communications : d'une part, le développement du goût de la culture et d'autre part, la réalisation des moyens de la procurer aux étudiants.

Dès avant l'Université, le goût de la culture devrait être développé au cours de l'enseignement moyen qui, plus général, devrait s'y prêter particulièrement. Malheureusement, comme l'enseignement primaire, l'enseignement moyen est plus quantitatif que qualitatif; tous deux accablent plus souvent qu'ils ne stimulent l'esprit des enfants. Dans l'état actuel des programmes, aucun remède ne pourra sans doute être efficace.

Néanmoins, des palliatifs sont proposés à cette situation par diverses communications, tels que l'établissement, entre l'Université et le corps professoral de l'enseignement moyen, de contacts plus nombreux qui aideraient et encourageraient les professeurs dans leur tâche éducative; ou la participation des élèves des dernières classes de l'enseignement moyen aux activités para-universitaires; ou encore, propose-t-on l'institution d'un examen d'entrée à l'Université comportant, pour tous les étudiants, une interrogation sur l'histoire de l'art; pour les scientifiques, une interrogation sur des matières dites littéraires; pour les littéraires, une interrogation sur les matières dites scientifiques.

Un échange de vues s'établit sur ces différents points.

Jusqu'ici, les contacts avec l'enseignement moyen ont eu surtout pour but de faire connaître l'Université. Introduire la « culture » comme « matière obligatoire » dans les humanités risque de susciter la répulsion des étudiants. Trop souvent d'ailleurs, les cours de musique et de peinture y sont donnés par des personnes qui n'y connaissent que bien peu de chose. Le goût de la culture doit être l'objet d'une impulsion spontanée. Une solution libérale et humaine devrait être cherchée dans une diminution des heures de cours pour laisser à l'élève le soin de se cultiver.

En conclusion du débat, la Section décide d'exclure de son objet la réforme de l'enseignement secondaire et le problème d'un examen d'entrée à l'Université.

Quant à la participation des élèves de l'enseignement moyen aux activités para-universitaires, on estime que le problème est avant tout universitaire et relève dès lors de la suite du rapport général.

Dans le cadre même de l'Université, note-t-on, le goût de la culture peut se développer chez l'étudiant. Les cours offrent de nombreuses possibilités et les professeurs, même dans l'enseignement de matières spécialisées, peuvent aborder certains aspects de la culture. Mais, c'est par des contacts directs que l'influence des professeurs peut le mieux s'exercer sur l'éducation et sur la personnalité des jeunes.

Le rapport étudie alors la réalisation des moyens aptes à procurer la culture à l'Université d'abord, en dehors d'elle ensuite. Il termine en suggérant quelques réalisations para-universitaires.

A l'Université, on peut déplorer la structure actuelle qui en fait surtout un assemblage de facultés. Or la formation de l'étudiant devrait être l'œuvre de l'Université tout entière.

On ne peut songer à créer de nouveaux cours. Mais chaque Faculté ou cercle facultaire pourrait organiser, à l'intention de tous les étudiants, des conférences non spécialisées, complétées par des séances de débats contradictoires, de lecture de poésies, etc... Un organisme interfacultaire coordonnerait les initiatives.

Encore que le point de vue ainsi exposé dans le rapport suscite le scepticisme de certains membres quant aux réalisations interfacultaires, la Section retient à titre de vœu la création d'un « Service

de la Culture », organisant la collaboration entre les facultés ainsi qu'entre les professeurs et les étudiants.

Il faut aussi, poursuit le rapport, garder une place importante au livre, instrument primordial de la culture. L'Université se doit de conserver une bibliothèque de culture générale à côté des bibliothèques de séminaires.

La Section adopte unanimement ce principe. Elle déplore le manque de locaux qui contraint à donner certains cours dans les bibliothèques. Ici encore, la création d'un home, qui abriterait le « Service de la Culture » et une bibliothèque avec salle de lecture, pourrait résoudre le problème.

Avant de poursuivre l'examen du rapport général, qui envisage diverses réalisations para-universitaires, la section prend connaissance des expériences réalisées à ce sujet dans les autres Universités.

À l'Université Libre de Bruxelles sont organisés des concerts de midi, une chorale, un orchestre d'étudiants et d'anciens, des expositions, le Cercle du libre examen et le Jeune Théâtre.

À l'Université Catholique de Louvain, la Maison des Etudiants centralise de nombreuses activités. Les étudiants d'expression flamande ont organisé un centre de culture qui met actuellement sur pied une exposition de peinture. Il existe aussi un cercle de formation générale. Il faut cependant noter qu'en dehors de la vie estudiantine, la ville ne donne guère de spectacles artistiques.

À l'Université de Gand existent un théâtre, un cinéma, deux fanfares, une chorale, un groupe de danses folkloriques, des cercles de poésie, les conférences et récitals du cercle d'histoire de l'art et un tournoi d'éloquence.

En ce qui concerne l'Université de Liège, le rapport suggère tout d'abord de favoriser l'accès aux manifestations culturelles par des réductions plus étendues sur les prix d'entrée.

Dans le domaine de la musique, on approuve les réalisations de la chorale et des concerts de poche. Recherchant les moyens de donner plus d'extension aux auditions de disques, on reconnaît que la constitution d'une discothèque n'est pas indispensable, car on pourrait, semble-t-il, obtenir en prêt des disques de haute qualité. Une intensification et une centralisation de la propagande sont souhaitées unanimement. Quant à la constitution d'un orchestre d'étudiants, elle s'avère dès l'abord impossible.

Le Théâtre universitaire constitue un groupe extrêmement vivant, mais presque exclusivement limité aux étudiants de philosophie et lettres. Un effort de recrutement devrait être entrepris auprès des étudiants de toutes les disciplines. Ils auraient ainsi la possibilité, non seulement de s'initier à des œuvres de choix mais d'exercer leur goût et leur imagination dans le dessin des costumes, des recherches de mise en scène, etc.

La danse devrait également être encouragée et l'on souhaiterait voir ressusciter le groupe plein d'entrain qui existait autrefois. On

doit cependant signaler le peu d'enthousiasme manifesté par les jeunes gens pour exécuter les danses des tragédies grecques présentées par le Théâtre universitaire.

Au point de vue de la peinture, on retient la proposition d'organiser des visites guidées aux expositions de Bruxelles et de Paris, de même que la présentation à l'Université d'un tableau par semaine. Tout est à faire, d'ailleurs, en ce qui concerne les visites guidées, car pas un étudiant sur dix ne connaît les musées de la ville. On devrait aussi envisager le passage par l'Université des expositions itinérantes de l'Unesco.

Séance du 16 décembre au matin

Poursuivant l'étude des réalisations para-universitaires dans le domaine de la culture, la section regrette la déficience et la diversité de la propagande. On propose la centralisation de l'affichage, la diffusion de l'« Agenda culturel liégeois » et la remise aux étudiants d'un livret groupant les indications sur toutes les activités para-universitaires.

L'importance du rôle des professeurs, tant dans leur enseignement qu'en dehors de celui-ci, est à nouveau soulignée. Pour ce problème, comme pour nombre d'autres, la création d'un home constituerait un élément décisif de solution. Les résultats très favorables enregistrés dans d'autres Universités en sont un témoignage.

Plusieurs participants signalent l'importance de la culture scientifique pour les étudiants. A côté des causeries et des conférences interfacultaires, le « cinéma scientifique » rendrait les plus grands services.

On envisage la possibilité d'y faire participer les étudiants ou d'organiser pour eux des séances gratuites. Celles-ci cependant ne seraient possibles que l'après-midi alors que beaucoup d'étudiants sont retenus par les travaux et exercices pratiques.

Il existe d'autre part un « club scientifique » poursuivant un double but d'information et de formation. Il organise des conférences, des visites, des excursions et des séances d'étude en laboratoire. Ces dernières, évidemment, ne s'adressent pas à la généralité des étudiants. Mais le club est largement ouvert et les activités en sont organisées par des étudiants et de jeunes diplômés. Unanimentement, la Section souhaite son extension.

En conclusion, le rapport fait remarquer combien il importe de créer ou d'encourager des initiatives qui soient bien accordées aux tendances actuelles de notre jeunesse universitaire. On ne pourrait en être informé que par les étudiants eux-mêmes. C'est dans ce but qu'a été conçu le projet d'un référendum général qui, par la voie d'un questionnaire, permettrait de connaître les aspirations non seulement de la fraction de nos étudiants qui suit déjà les manifestations culturelles, mais de la masse des étudiants chez lesquels la curiosité

d'esprit est moins développée ou s'exprime d'une façon différente. Il sera très intéressant de pouvoir en comparer les résultats avec les projets envisagés ici.

Le Président clôt alors les débats et propose de passer à la rédaction des conclusions dont les termes sont arrêtés comme suit :

« La quatrième Section a examiné les communications et le rapport général qui lui ont été soumis.

L'objet des travaux n'a pas porté sur la définition de la culture. La commission a voulu faire œuvre pratique. Elle n'a pas cru pouvoir trancher certains problèmes connexes à l'objet de ses travaux, notamment des problèmes tels que celui de la réforme de l'enseignement moyen ou de l'examen d'entrée.

La discussion a permis de dégager les principes suivants :

1. L'Université ne doit pas se borner à donner son enseignement; elle doit favoriser le développement culturel de l'étudiant.

2. L'Université forme un tout organique et, dès lors, il faut créer des liens plus étroits entre les étudiants des différentes facultés.

La Section a adopté des suggestions d'ordre général et a examiné successivement les divers moyens de culture.

A) Suggestions d'ordre général :

1. La Section suggère la création d'un « Service Culturel ». Pour assumer ce service, un comité comprenant deux sections devrait être institué. La première section comprendrait des professeurs de l'Université et des « Amis de l'Université », l'autre serait composée d'étudiants. Ce comité s'attacherait à soutenir toutes les initiatives d'ordre culturel qui ont été prises à l'Université; il susciterait de nouvelles initiatives, coordonnerait les efforts, s'efforcerait d'aplanir les difficultés matérielles et entrerait en contact avec tous les organismes dont l'activité intéresse le développement de la culture.

2. La Section estime qu'il est urgent de réaliser le plus tôt possible la Cité universitaire. Cette Cité devrait comprendre non seulement des logements estudiantins, mais encore des salles de concerts et de spectacles, de réunions, de lecture, de bibliothèque, d'exposition. Cette Cité serait, dans l'ordre intellectuel, le lieu de rencontre des professeurs et des étudiants des différentes facultés et instituts et leur offrirait certainement les possibilités matérielles nécessaires à la réalisation de leurs aspirations culturelles.

3. La Section estime qu'il faut faire mieux connaître aux étudiants les diverses manifestations qui intéressent la culture générale, notamment par des affichages plus efficaces et moins dispersés et la distribution de l'Agenda culturel qui est édité à Liège.

4. La Section estime qu'il y a lieu d'apporter, dans le domaine de la culture, une aide matérielle aux étudiants, notamment quant aux

Concerts de Poche et au Club scientifique. Elle souhaite une réduction du prix des places aux spectacles et concerts.

5. La Section souhaite qu'une enquête soit organisée auprès des étudiants. Le questionnaire portera sur les besoins et les aspirations des étudiants.

B) Examen successif des moyens de culture :

1. *Livres.* — La Section souhaite que la bibliothèque centrale puisse remplir plus efficacement son rôle dans l'ordre de la culture générale des étudiants.

2. *Concerts.* — La Section applaudit sans réserve aux initiatives qui ont été prises dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la Chorale universitaire et les Concerts de Poche.

3. *Conférences.* — La Section souhaite l'organisation de conférences interfacultaires où les étudiants pourraient faire eux-mêmes des communications.

4. *Théâtre universitaire et Danse.* — La Section souligne l'intérêt du Théâtre universitaire et souhaite son extension à tous les milieux estudiantins.

5. *Arts plastiques.* — La Section suggère qu'une œuvre d'art originale, prêtée par un Musée ou un collectionneur soit exposée chaque semaine dans l'un des bâtiments de l'Université. Elle estime également qu'il faut favoriser les expositions de reproductions et qu'il y a lieu d'orner de reproductions d'œuvres de qualité les locaux fréquentés par les étudiants.

6. La Section souhaite que, dans la réalisation des vœux qui viennent d'être énumérés, la culture générale scientifique jouisse d'autant de considération que la culture artistique ou littéraire. Afin de favoriser la diffusion de la culture scientifique, il y aura lieu de recourir notamment aux voyages, cinéma scientifique, conférences, excursions, etc... et, en particulier, de favoriser les activités du Club scientifique qui existe déjà.

7. Enfin, à la suggestion d'un membre, on marque l'intérêt qu'il y aurait à la publication d'un « bulletin » par les étudiants, une revue soutenue par les « Amis de l'Université » pour aider les étudiants dans leur effort d'expression culturelle.

Séance plénière du 16 décembre à 14 h. 30

Une réunion plénière permit à tous les participants des Journées d'Etude, de prendre connaissance des conclusions auxquelles chaque section était parvenue.

La réunion fut placée sous la présidence de M. Herlin, Directeur Général de la S. A. d'Ougrée-Marihaye.

Lecture fut donnée des quatre rapports des sections.

Une brève discussion souligna l'importance de plusieurs points. En particulier, l'urgente nécessité pour l'Université de Liège de disposer d'un home des étudiants apparut comme un vœu formé unanimement par les quatre sections. Chacune de celles-ci en sentit le besoin impérieux pour la réalisation de la part de la mission éducative de l'Université dont elle faisait l'examen.

L'Assemblée, sur la proposition de la troisième section, émit le vœu de voir « Les Amis de l'Université de Liège » prendre l'initiative de rassembler les premiers fonds nécessaires à la construction d'un home universitaire.

La Séance solennelle de célébration du XXV^e Anniversaire

le 16 décembre à 17 heures

La séance solennelle de célébration du XXV^e Anniversaire réunit non seulement les participants des Journées d'étude, mais les hautes personnalités qui honorent habituellement l'Université de leur présence à l'ouverture solennelle des cours, les représentants des autres Universités et de nombreux membres de l'Association des Amis de l'Université. Nombre d'étudiants avaient tenu aussi à s'associer à cette cérémonie.

La Salle académique était comble lorsque le Commodore Robins, représentant Sa Majesté le Roi, fit son entrée accompagné de M. A. Dewandre, Président de l'Association jubilaire et de M. le Recteur Dubuisson.

Monsieur le Président monte à la tribune.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous annoncer qu'à l'occasion de la célébration du XXV^e Anniversaire de la création de l'Association des Amis de l'Université de Liège et en raison de l'intérêt qu'Elle porte à notre Association, il a plu à Sa Majesté le Roi Baudouin d'être notre Président d'Honneur.

L'Assemblée applaudit vivement la communication de cette nouvelle et se lève pour écouter une vibrante Brabançonne.

Mesdames, Messieurs,

Je propose à l'Assemblée l'envoi du télégramme suivant :

« Les Amis de l'Université de Liège, réunis ce jour en la Salle académique de l'Université pour fêter le XXV^e Anniversaire de la fondation de leur Association, envoient à leur Président d'Honneur, Sa Majesté le Roi Baudouin, l'expression de leur reconnaissance respectueuse et l'affirmation de leur loyalisme et de leur fidèle attachement ».

Sa Majesté a daigné se faire représenter à notre séance solennelle par le Commodore Robins, que nous sommes heureux de saluer.

Nous vous serions reconnaissants, Monsieur, de dire à Sa Majesté combien nous sommes honorés de votre présence.

Monsieur le Représentant du Roi,
Messieurs les Ministres,
Monsieur le Recteur,
Messieurs les Professeurs,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens, en premier lieu, à vous remercier de l'honneur que vous nous faites d'assister à cette séance commémorative, et aussi tous les membres de notre Association qui, par leur présence ici, nous manifestent l'intérêt qu'ils portent à l'Association des Amis de l'Université de Liège.

Permettez à son Président de vous dire que s'il a accepté l'honneur de s'associer aux destinées de cette Association, c'est parce qu'il s'est rendu compte qu'elle voulait réaliser quelque chose d'utile et apporter une contribution — modeste peut-être mais réelle — aux problèmes que pose l'existence d'une Université qui, personne ne le niera, est un des éléments qui donnent à Liège et au Pays une importance qu'elle entend non seulement défendre, mais étendre.

Cette défense dépend, en grande partie, des efforts et des réalisations pratiques d'hommes de bonne volonté.

Je crois pouvoir vous dire que le rapport qui va vous être présenté sur les activités de notre Association constituera la meilleure démonstration de son souci d'aider l'Université par des actes et non seulement en paroles.

Je crois aussi que le programme de cette séance commémorative en est une autre illustration. Elle comprend, en apparence, de nombreux discours. Ceux-ci sont, en réalité, réduits au minimum et, surtout, ils seront très brefs. Et l'essentiel de cette réunion sera consacré à la projection du film : « Université de Liège ».

Il s'agit là d'une réalisation originale de notre Association et d'une manifestation tangible de ce qu'elle veut continuer à faire pour l'Université et pour ses étudiants.

Il est toutefois nécessaire d'attirer votre attention sur la portée réelle de ce film. Il n'est pas destiné à ceux qui savent ce qu'est l'Université de Liège parce qu'ils y vivent ou y ont vécu; mais il s'adresse aux jeunes gens et jeunes filles des athénées et des collèges qui en ignorent tout, et il doit leur donner une idée de ce qu'est une Université, des travaux qu'y effectuent professeurs et étudiants, des locaux et du matériel scientifique et didactique qui lui sont nécessaires et, aussi, de ce que l'Université de Liège fait avec, d'ailleurs, l'aide des organisations mêmes d'étudiants, pour aider ceux-ci à résoudre leurs problèmes matériels et moraux.

Ce film, nous voudrions qu'il serve à deux fins. Tout d'abord, il sera un nouvel outil, très précieux, de l'action du Centre de documentation et de renseignement que les Amis de l'Université ont fait fonctionner depuis cinq ans.

Ensuite, et surtout peut-être, il sera un témoignage en faveur de notre Université.

Depuis cent trente-cinq ans, l'Université de Liège forme les élites du pays. Elle lui a fourni des ingénieurs, des médecins, des professeurs, des

bommes de loi, qui ont porté très haut son renom, non seulement dans le pays, mais aussi à travers le monde. Dans bien des domaines, elle a pris l'initiative de former dans les nouvelles techniques les hommes compétents dont notre monde avait besoin.

A notre époque, où les découvertes scientifiques annoncent la mise en œuvre de techniques entièrement nouvelles, nous sommes sûrs qu'elle entend rester à l'avant-garde dans la formation de l'élite qui sera à même d'assumer les rôles déterminants dans une société qui sera soumise au choc de l'ère nucléaire.

Je m'excuse du fait que cette salle est mieux destinée au prononcé de discours qu'à la projection d'un film, et de ce que les personnes qui se trouvent sur les côtés de cette enceinte en auront une très mauvaise vision. Mais il était difficile de concevoir la réunion de cette séance jubilaire ailleurs que dans la salle académique de notre Alma Mater, et je remercie Monsieur de Recteur de l'avoir mise à notre disposition.

Ceci dit, et voulant prêcher d'exemple, je cèderai la parole à M. le Professeur Paul Harsin, qui fut l'un des fondateurs de l'Association et son ancien Secrétaire, pour son exposé de l'histoire et des réalisations de notre Association.

M. Harsin monte alors à la tribune pour résumer brièvement l'évolution de l'Association et de ses activités, depuis sa fondation en 1929. On trouvera aux pages 5 à 15, l'historique complet de l'Association, qu'il a bien voulu préparer à l'occasion de cette célébration.

M. Harsin cède ensuite la parole à M. le Professeur Clémens, Secrétaire de l'Association, pour rendre compte des Journées d'étude.

Rappelant en quelques mots l'objet des travaux, M. Clémens se bornera à souligner les remarquables concordances existant entre les conclusions déposées par les différentes sections.

Partout, on a souligné le rôle éducatif de l'Université comme milieu d'étude. Elle n'a pas seulement à « offrir l'instruction », mais à contribuer au développement de la personnalité. L'accord est général sur la mission qui incombe à l'Université au-delà de l'enseignement au sens strict et sur la nécessité de recréer des conditions de culture générale.

Tout d'abord, l'enseignement lui-même peut, si les professeurs en sont préoccupés, et préparer aux grands et aux servitudes de la vie professionnelle, et introduire au rôle social de l'universitaire, et concourir au développement culturel.

Ce qui importe, on l'a senti partout, c'est de rompre l'isolement moral dans lequel l'étudiant vit trop souvent à l'Université. Chacune des quatre sections a marqué la nécessité d'accroître les rapports entre étudiants et professeurs, de soutenir une action utile des associations d'étudiants, de multiplier les contacts interfacultaires. Dans

tous ces domaines est apparu le rôle de l'association des Amis de l'Université.

En même temps, tous les échanges de vues ont fait ressortir l'impérieuse nécessité d'établir un home des étudiants, condition matérielle indispensable pour que l'Université puisse remplir sa mission éducative. Dans cet ordre d'idée, la réunion plénière des sections a même émis le vœu « que l'Association prenne dès aujourd'hui l'initiative de rassembler les fonds nécessaires à la construction d'un home dont l'absence est hautement regrettable dans notre ville ». Ce vœu des participants des journées d'études sera transmis au Conseil d'Administration et porté à la connaissance des autorités académiques.

Dans le domaine culturel, une suggestion capitale a été faite qui sera mise à exécution : celle de faire parmi les étudiants une enquête par voie de questionnaire en vue de connaître leurs besoins et leurs aspirations. On a signalé aussi l'intérêt de créer un « service culturel ».

Pour des raisons multiples, les quatre sections, unanimes, ont demandé que soit amplifiée la tâche de conseil et d'aide aux étudiants, notamment celle que remplit le Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires des Amis de l'Université.

On a mentionné avec une particulière insistance l'action nécessaire de l'association des étudiants coloniaux.

Ce sont là quelques points saillants. On ne pourrait analyser ici toutes les suggestions faites au cours de ces Journées d'étude. Mais elles seront reprises une à une et soigneusement étudiées en vue de réaliser progressivement tout ce qui s'avèrera le plus fécond.

D'ores et déjà, ces rencontres ont atteint leur but. Elles ont permis pour la première fois, peut-être, dans une rencontre de personnalités des milieux professionnels et des universités, de réfléchir en commun à la mission éducative de l'Université. On a pris conscience que la formation de l'étudiant est l'œuvre de l'Université tout entière, comme milieu social, que cette formation n'est pas seulement affaire de connaissance, mais surtout d'*attitude*, que la préparation morale à la vie professionnelle comme la préparation à la vie sociale ne peuvent être assurées autant par l'instauration de cours que par l'action d'un milieu préoccupé de l'une et de l'autre.

En second lieu, les Journées d'étude ont apporté à l'Association des Amis de l'Université de précieux matériaux. Ils vont être analysés et constitueront une base solide pour l'établissement du programme d'action de l'Association, du programme qu'elle s'efforcera de réaliser pendant les premières années de son second quart de siècle.

M. Clémens termine en remerciant tous ceux qui ont accepté de collaborer aux travaux de ces Journées d'étude et d'en assurer ainsi le succès et l'efficacité.

A son tour, M. Dubuisson, Recteur de l'Université de Liège, prend place à la tribune.

*Monsieur le Représentant du Roi,
Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Recteur de l'Université vent tout d'abord féliciter chaleureusement tous les Amis de l'Université à l'occasion de leur jubilé, et leur dire que cette Maison, s'associant de tout cœur à la joie de ces journées, désire citer cette Association à la reconnaissance de l'Université.

Le Professeur Harsin a retravé, il y a quelques instants, l'histoire de votre groupement au cours de ses 25 années d'existence. Vous dirai-je qu'en l'écoutant, j'ai eu le sentiment que cette histoire n'est pas autre chose que celle d'une amitié attentive et vigilante à l'endroit de tout ce qui se rapporte à notre Alma Mater ?

Votre Association a effectivement réussi, — par delà les divergences d'opinions philosophiques, politiques ou religieuses, par delà aussi la diversité des formations intellectuelles, — à opérer le regroupement de toutes les sympathies que suscite notre Université. Vous avez parfaitement compris que notre Maison n'est pas une entité close sur elle-même, une institution fermée aux regards étrangers. Vos efforts constants ont été de contribuer à ouvrir davantage notre Université vers l'extérieur et à la rendre accueillante. C'est bien dans cet esprit que vous éditez votre Bulletin trimestriel, qui offre à chacun la possibilité de vivre avec nous les événements principaux de notre vie universitaire.

C'est ce même esprit encore que l'on rencontre dans les efforts que vous avez faits pour consolider les ponts entre l'Université et les divers milieux avec lesquels des contacts étroits doivent être entretenus : je songe notamment aux réunions que vous avez provoquées avec les milieux professionnels et avec le monde de l'enseignement moyen. Hier encore, il nous fut donné de visiter les usines d'Ougrée-Maribaye, et je dois dire que je garderai longtemps dans ma mémoire l'émouvant souvenir de tant de grandeur, d'ordre et de méthode.

Et je vous sais infiniment gré, Mesdames et Messieurs, d'avoir, en toutes ces circonstances, mis un soin si particulier à recevoir amicalement vos invités, que l'Université elle-même apparaissait plus accueillante.

Il est un autre point de vos activités qu'il me plaît de souligner, parce qu'il marque bien la générosité de vos démarches :

Chacun sait comment M. le Recteur Graulich, désireux de remédier aux difficultés d'ordre matériel éprouvées par des étudiants, créa un Service Social qui s'est rapidement révélé indispensable dans notre organisation universitaire. Vous avez, de votre côté, eu l'attention attirée sur une autre lacune de cette organisation, et vous l'avez comblée. Cette lacune consistait dans l'inexistence d'un service d'aide aux étudiants à un moment particulièrement délicat de leur existence, celui du choix de l'orientation de leurs études et de

avenir professionnel. Grâce à votre Association, qui a trouvé par elle-même les moyens de le faire, les étudiants de Liège disposent, depuis près de cinq ans déjà, d'un Service d'information qui leur apporte les renseignements qu'ils peuvent attendre, en ce domaine, de l'Université. Je vous en félicite et vous en remercie très profondément.

Enfin, pour fêter votre 25^e anniversaire, vous n'avez pas hésité à entreprendre de nouvelles tâches, avec un dynamisme qui fait bien augurer de l'avenir de votre Association. Vous avez eu la très bonne idée d'inviter à Liège un ensemble de personnalités éminemment compétentes, et de mettre à l'ordre du jour de séances d'études un des problèmes essentiels qui se posent à nous, celui de la Mission éducative de l'Université. M. Clémens vient de nous entretenir des résultats concrets de vos délibérations.

Il m'est très agréable de souligner l'importance de la contribution que vous avez ainsi apportée à une prise de conscience plus aigüe des nombreux aspects que doit revêtir la formation, à l'Université, de nos étudiants, problème aussi complexe qu'important.

Je ne voudrais pas prolonger davantage cette allocution; mais avant de terminer : une remarque. Les Amis de l'Université ont beaucoup d'imagination. Ils sont aussi doués du sens du mystère. Au cours de ces derniers mois, et en des circonstances très diverses, on a vu circuler dans cette Maison une équipe d'hommes affairés, dotés d'appareils insolites. Leurs activités n'étaient guère ténébreuses, au contraire, mais leur identité, comme les raisons profondes de leur présence, restaient mystérieusement discrètes. Jusqu'au jour très récent où les imitations à cette manifestation ont révélé à tous que les Amis de l'Université s'étaient faits cinéastes et avaient « tourné » un film sur l'Université de Liège, destiné à mieux faire connaître celle-ci aux jeunes gens de l'enseignement moyen.

Le Recteur qui, je me hâte de le dire, savait un peu, a beaucoup admiré — mais en secret, lui aussi, — votre nouvelle démarche. Permettez-lui aussi de dire à tous, et de tout cœur : merci !

Merci à tous les amis de notre Alma Mater; merci surtout à son très distingué et généreux Président, qui, en toutes circonstances et à tout moment, est un grand serviteur de cette Maison. Esprit vaste, homme d'action et de cœur, il est, dans toute la vigueur du terme, un grand universitaire. Qu'il veuille bien accepter ici l'expression de notre gratitude.

Mesdames et Messieurs, je vous convie à applaudir longuement M. Albert Dewandre, Président de l'Association des Amis de l'Université de Liège.

Cette allocution fut immédiatement suivie de la projection du film « Université de Liège » conçu par l'Association, ainsi que l'a montré M. Dewandre, en vue de l'information des élèves de l'enseignement moyen.

Réalisé par MM. Grégoire et Petitjean de la firme Cinéal, spirituellement commenté par Maître Raymond Janne, — tous trois ont bien mérité de l'Association, — ce film entend donner, en quarante-cinq minutes, une vision aussi exacte que possible de ce qu'est l'institution universitaire et de la vie qui l'anime.

Après une brève présentation des installations universitaires dans le cadre de la ville de Liège, il expose l'organisation, pour chaque Faculté, des diverses sections d'études. Il permet ainsi au futur étudiant d'entrevoir les multiples aspects de cette activité d'étude et de recherche qu'il abordera peut-être demain : cours, laboratoires, exercices pratiques, travaux de bibliothèque... La vie universitaire se déroule sous ses yeux, tour à tour sérieuse, distrayante, laborieuse ou particulièrement intense. De la séance solennelle d'ouverture et des inscriptions, aux examens et à la proclamation des résultats, le film suggère la plupart des problèmes — logement, nourriture, sport et santé, théâtre, ... — auxquels le jeune universitaire aura à faire face.

L'accueil enthousiaste réservé au film dès cette première projection a prouvé à la fois combien l'initiative en était utile et combien la réalisation en fut parfaite.

Le film, les Journées d'étude, et plus encore les témoignages d'amitié reçus à l'occasion de ce XXV^e anniversaire, ont ouvert pour l'Association, sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi Baudouin, une nouvelle phase de son existence au service de l'Université et de ses étudiants.

Statuts de l'A. S. B. L. Les Amis de l'Université de Liège

Les statuts de l'Association, établis le 13 mars 1929 et publiés au Moniteur du 17 avril 1929, ont été modifiés aux articles 11, par. 2 et 26, par. 1^{er} par décision de l'Assemblée Générale du 8 mars 1932, homologuée par jugement du tribunal de première instance de Liège en date du 13 janvier 1933, enregistré le 17 janvier 1933 et publié au Moniteur du 28 janvier 1933.

L'an mil neuf cent vingt-neuf, le treize mars.

Devant nous, Pierre Heptia, notaire à Liège, substituant notre Confrère empêché Maître Eugène Moreau de la même résidence,

Ont comparu

Les personnes désignées plus loin sous le titre « Liste des Comparants ».

Lesquelles ont déclaré arrêter comme suit les statuts d'une Association sans but lucratif qu'elles établissent entre elles et toutes personnes physiques ou morales qui dans l'avenir en deviendront membres.

Chapitre I. — Dénomination. — Siège

Article premier. — Il est fondé à Liège sous la dénomination de « Les Amis de l'Université de Liège » une association sans but lucratif en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques.

Art. 2. — Le siège social est à Liège.

Chapitre II. — Objet

Art. 3. — L'Association a pour but de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège.

Art. 4. — L'Association pourra atteindre ce but :

1^o Grâce à l'appui moral personnel de ses membres tant à l'étranger qu'à l'intérieur du pays.

2^o Au moyen des fonds réunis par elle et provenant des cotisations de ses membres, des dons et legs qui seraient faits à l'Association, de subventions et d'autres ressources quelconques.

3° Par l'action de l'Association elle-même agissant en vue d'assurer, par tous les moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège.

Chapitre III. — Destination des fonds

Art. 5. — Le Conseil chargé de dresser annuellement le budget de l'Association, conserve à cette fin par devers lui, les fonds nécessaires à pourvoir à ses besoins : frais généraux de bureau, de correspondance, de publications, de publicité, d'impositions, de traitements et autres.

Art. 6. — Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, les excédents des fonds provenant des différentes sources citées à l'article 4, seront en tout ou en partie confiés au Patrimoine de l'Université de Liège.

Ils ne seront toutefois pas confondus avec les fonds dont le Patrimoine dispose et provenant d'autres sources et seront inscrits dans les écritures du Patrimoine à des comptes d'ordre. Le Conseil d'Administration indiquera à la Commission Administrative du Patrimoine la destination de tout ou partie de ces fonds, comme il pourra aussi lui en abandonner la libre disposition.

Le Conseil d'Administration disposera lui-même des fonds qui ne seront pas confiés au Patrimoine.

Chapitre IV. — Les membres

Art. 7. — L'Association comprend trois catégories de membres :

1° Les membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à cent francs au moins.

2° Les membres adhérents dont la cotisation annuelle est fixée à vingt francs au moins ⁽¹⁾.

3° Les membres protecteurs dont la cotisation annuelle ne peut être inférieure à mille francs.

Aucune cotisation ne peut dépasser vingt mille francs.

Il est loisible aux membres d'obtenir la qualité de membre à vie et de s'exonérer de toute cotisation annuelle par un versement forfaitaire unique de deux mille francs pour les membres effectifs, de quatre cents francs pour les membres adhérents et de vingt mille francs pour les membres protecteurs.

Art. 8. — Le paiement des cotisations se fera chaque année dans le courant du mois de janvier.

Ainsi qu'il est dit ci-après, sera de plein droit considéré comme démissionnaire, tout membre, qui, pendant deux années consécutives, aura négligé de payer sa cotisation, sauf les exceptions qu'admet le Conseil d'Administration. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

(1) Depuis l'Assemblée Générale du 24 mars 1947, il est demandé aux membres adhérents une cotisation annuelle de cinquante francs au moins, l'application comprenant le service du bulletin.

Art. 9. — Sauf le cas de démission de plein droit de l'article 8, l'exclusion d'un associé ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale et à la majorité des deux tiers des voix. L'intéressé doit être invité et admis à présenter sa défense.

Art. 10. — L'associé démissionnaire ou exclu et les ayants droit d'un associé décédé n'ont aucun droit sur l'actif social. L'associé démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Les ayants droit d'un associé décédé ne peuvent exiger aucun compte, ni faire apposer des scellés, ni provoquer inventaire.

Chapitre V. — Administration

Art. 11. — L'administration de l'Association est confiée à un Conseil nommé par l'Assemblée Générale des associés.

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins, associés ou non, élus pour un terme de trois années consécutives; il sera renouvelé par tiers tous les ans, l'ordre de sortie sera déterminé par le sort.

Art. 12. — Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président, un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs secrétaires, un trésorier; un vice-président remplit les fonctions de président en cas d'empêchement de celui-ci.

Art. 13. — Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou du vice-président qui le remplace aussi souvent que l'intérêt de l'Association le demande. Il doit être convoqué lorsque deux de ses membres en font la demande.

Art. 14. — Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre tenu au siège social et signées par les administrateurs qui ont pris part à la délibération.

Art. 15. — Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion des affaires de l'Association.

Il peut notamment faire et passer tous contrats, marchés et entreprises; acquérir, vendre, échanger, prendre et donner à bail tous biens meubles et immeubles, toutes concessions quelconques; consentir tous prêts, accepter toutes hypothèques ou autres garanties, conclure tous emprunts et consentir tous droits réels et toutes garanties mobilières ou immobilières; faire et recevoir tous paiements, en exiger ou fournir toutes quittances; renoncer à tous droits d'hypothèque ou de privilège ainsi qu'à toutes actions résolutoires, donner mainlevée et consentir radiation de toutes inscriptions hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions, nantissements, gages et autres empêchements quelconques; consentir toutes mentions et subrogations, le tout avant ou après paiement, nommer ou révoquer tous agents ou employés, fixer leurs attributions, traitements et cautionnements; en cas de contestation et de difficultés plaider devant toutes juridictions, tant en demandant qu'en défendant, obtenir toutes décisions, sentences, jugements et arrêts; les faire exécuter, traiter,

transiger, acquiescer, compromettre en tout état de cause sur tous intérêts de l'Association.

L'énumération qui précède n'est pas limitative, mais simplement énonciative, tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil a en outre la surveillance de l'emploi judicieux des fonds et de la comptabilité.

Quinze jours au moins avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil devra déposer au siège social, à l'examen des associés, le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 16. — Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant, sont suivies de nom de l'Association, poursuites et diligences du président du Conseil.

Art. 17. — Les actes qui engagent l'Association sont signés par deux membres du Conseil d'Administration.

La correspondance courante, les actes de gestion journalière, les quittances et décharges envers l'Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pourront ne porter que la seule signature d'un administrateur ou même d'un tiers que le Conseil peut, sous sa responsabilité, déléguer à cette fin.

Les retraits de fonds des chèques postaux ou des banques doivent être signés par deux personnes déléguées par le Conseil d'Administration.

Art. 18. — Le Conseil reçoit les demandes d'inscription des membres et statue sur l'opportunité de leur admission.

Art. 19. — Il perçoit les cotisations.

Il a le pouvoir d'accepter pour le compte de l'Association tous dons, legs, subventions et autres ressources, et d'en donner décharge sous la double signature du président, remplacé, en cas d'empêchement par le vice-président, et du trésorier, remplacé en cas d'empêchement par un secrétaire.

Art. 20. — Le Conseil dresse les comptes et budgets annuels et rédige les rapports à l'Assemblée Générale.

Il convoque les Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires.

Art. 21. — Le Conseil peut déléguer certains pouvoirs spécifiés à un ou plusieurs de ses membres.

Art. 22. — Les fonctions de membres du Conseil sont gratuites. Il peut néanmoins être attribué des indemnités de déplacement et de voyage pour l'accomplissement de missions spéciales.

Le Conseil peut aussi s'adjoindre, pour tant que de besoin, des employés salariés.

Art. 23. — Les comptes de l'Association sont vérifiés par un commissaire ou un Collège composé de plusieurs commissaires associés ou non, nommés pour un terme de trois ans par l'Assemblée

Générale des Associés qui détermine leur nombre et toujours révocables par elle.

Les commissaires sont rééligibles.

L'ordre de sortie sera déterminé comme pour les administrateurs.

Art. 24. — Pour la première fois, les commissaires seront nommés par les présents statuts.

A titre transitoire, le mandat de ces premiers commissaires n'aura qu'une durée d'un an.

Art. 25. — Les commissaires ont un droit illimité de contrôle et de surveillance sur toutes opérations de l'Association. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement des documents, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de l'Association.

Il leur est remis chaque semestre par l'administration un état résumant la situation active et passive.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée Générale des associés le résultat de leur mission avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Chapitre VI. — Des Assemblées Générales

Art. 26. — Chaque année, au mois de mars, au jour et à l'heure fixés par le Conseil, il sera tenu obligatoirement au siège social, une Assemblée Générale statutaire, sans préjudice de toutes autres imposées par la loi ou convoquées par le Conseil d'Administration.

Elle a pour objet l'approbation du bilan et du compte des recettes et dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé; le vote du budget pour l'exercice à venir, le tout soumis à l'Assemblée par le Conseil d'Administration.

Elle a en outre pour objet l'affectation éventuelle à la réserve, la décharge à donner au Conseil d'Administration sortant, la nomination du nouveau Conseil.

Art. 27. — Les Assemblées Générales ordinaires sont convoquées par le Conseil d'Administration.

Il en est de même des Assemblées Générales extraordinaires qui seront convoquées chaque fois que le Conseil le jugera utile aux intérêts de l'Association.

Elles devront l'être aussi sur la demande d'un cinquième des associés, ou de cinquante associés, adressée par écrit au Président du Conseil.

Art. 28. — Tous les membres de l'Association doivent être convoqués, par les soins du Conseil d'Administration, dix jours d'avance aux Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires par lettre-circulaire missive contenant l'ordre du jour.

En outre elles seront annoncées par les annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et huit jours au moins avant la date fixée pour la réunion, dans un journal de l'arrondissement.

Toute proposition devra être adressée par écrit au Conseil d'Administration assez tôt pour qu'elle puisse être inscrite dans les convocations.

Art. 29. — Les membres pourront se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre, muni de pouvoirs écrits.

Aucun mandataire ne peut représenter plus d'un membre.

Le Conseil d'Administration pourra arrêter la forme des procurations et exiger que celles-ci soient déposées au siège social trois jours au moins avant l'Assemblée.

Art. 30. — Le droit de vote des membres est réglé comme suit :

Tout membre effectif a droit à une voix.

Tout membre protecteur a droit à cinq voix.

Les membres adhérents peuvent assister aux Assemblées Générales, mais sans voix délibérative.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres effectifs et protecteurs présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi.

Des résolutions ne peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour, sauf si elles concernent des questions d'administration de l'Association et sauf appel à l'Assemblée subséquente.

Art. 31. — L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts, que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres effectifs et protecteurs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, elle ne sera valable que si elle est votée par l'unanimité des membres effectifs et protecteurs présents à cette Assemblée.

Si les deux tiers des membres effectifs et protecteurs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres effectifs et protecteurs présents, mais cette décision doit être soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 32. — Les votes se font par appel nominal ou à mains levées.

Cependant le scrutin secret sera de règle pour les nominations.

Art. 33. — L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration, ou à son défaut, par un des vice-présidents, ou à défaut de ceux-ci par le plus âgé des administrateurs présents. Le président désigne le secrétaire.

Art. 34. — L'Assemblée Générale délibère sur les propositions qui lui sont faites par le Conseil d'Administration ou par les associés et qui sont portées à l'ordre du jour. Les résolutions des Assemblées Générales seront portées à la connaissance des associés et des tiers,

dans les cas repris par la loi par la publication au *Moniteur*, et dans les autres cas, par lettres missives adressées aux associés.

Art. 35. — Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont signés par les administrateurs présents et par les associés qui en font la demande.

Chapitre VII. — Compte annuel. — Bilan. — Réserve

Art. 36. — L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par exception le premier exercice commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre prochain.

Art. 37. — Le trente et un décembre de chaque année, les livres sont arrêtés et l'exercice est clôturé.

Le Conseil d'Administration dresse l'inventaire, le bilan et le compte des recettes et dépenses.

Art. 38. — Le Conseil d'Administration pourra disposer de l'excédent favorable du compte.

Chapitre VIII. — Dissolution. — Liquidation

Art. 39. — L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution de l'Association que si les deux tiers de ses membres effectifs et protecteurs sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une deuxième réunion qui délibèrera valablement quel que soit le nombre des membres effectifs et protecteurs présents. Aucune décision ne sera adoptée que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres effectifs et protecteurs présents.

Toute décision relative à la dissolution prise par une Assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres effectifs et protecteurs de l'Association est soumise à l'homologation du Tribunal civil.

L'Assemblée désignera par la même délibération un liquidateur chargé de la liquidation de l'Association dissoute.

Art. 40. — En cas de dissolution volontaire de l'Association, les fonds disponibles seront de plein droit, incorporés au Patrimoine de l'Université, dont la Commission disposera dans la plénitude de ses pouvoirs, sous réserve des conditions établies par des donateurs ou testateurs. Il en sera de même en cas de dissolution judiciaire; celle-ci sera suivie d'une Assemblée Générale des associés convoqués à cette fin par le liquidateur.

Chapitre IX

Art. 41. — Pour tout ce que ne prévoient pas les présents statuts, les parties s'en réfèrent à la loi du vingt-sept juin mil neuf cent vingt et un, sur les Associations sans but lucratif, à laquelle il est à cette fin expressément renvoyé.

Chapitre X. — Publications

Art. 42. — Le Conseil d'Administration veillera à remplir les formalités des publications requises par les articles 3, 9, 10, 11, 16, 23 et 25 de la loi du vingt-sept juin mil neuf cent vingt et un.

Chapitre XI. — Nominations

Art. 43. — Sont nommés membres du Conseil d'Administration :

MM. Jules Duesberg, recteur de l'Université de Liège, demeurant à Liège;

Louis Pirard, gouverneur de la Province de Liège, demeurant à Liège;

Xavier Neujean, bourgmestre de la Ville de Liège, membre de la Chambre des Représentants, bâtonnier de l'Ordre des avocats, demeurant à Liège;

Emile Digneffe, sénateur, ancien bourgmestre de la Ville de Liège, industriel, demeurant à Liège;

Armand Delhaise, premier président de la Cour d'Appel, demeurant à Cointe;

Marcel Dehalu, administrateur-inspecteur de l'Université de Liège, demeurant à Cointe;

Marcel Nagelmackers, banquier, demeurant à Liège;

Marcel de Fraipont, directeur général des Cristalleries du Val Saint-Lambert, demeurant au Val Saint-Lambert;

Léon Greiner, administrateur-directeur de la Société John Cockerill, à Seraing, président de l'Association des Ingénieurs Liégeois, demeurant à Seraing;

André Peltzer, industriel, demeurant à Verviers;

Maurice Wille, doyen de la Faculté de droit, demeurant à Liège;

Eugène Moreau, notaire, professeur à la Faculté de droit, ancien président de la Chambre des notaires, demeurant à Liège;

Henri Fredericq, doyen de la Faculté de médecine, demeurant à Liège;

René Verdeyen, doyen de la Faculté de philosophie et lettres, demeurant à Liège;

Léon Counson, doyen de la Faculté des sciences, demeurant à Liège;

Emile Witmeur, professeur à l'Université, demeurant à Liège;

Paul Chantraine, doyen de la Faculté technique, demeurant à Liège;

Henri Halkin, professeur à l'Université, président de la Société Médico-Chirurgicale, demeurant à Liège;

Armand Bethune, président de la Société d'Etudes et d'Expansion, demeurant à Liège;

Paul Harsin, chargé de cours à l'Université, demeurant à Liège.

Le Conseil d'Administration désigne :

M. Emile Digneffe en qualité de président; MM. Jules Duesberg, Louis Pirard et Marcel Nagelmackers, tous trois en qualité de vice-présidents; M. Paul Harsin en qualité de secrétaire.

Sont nommés commissaires : MM. Paul Chantraine et Armand Bethune.

Liste des Comparants

1. M. Jules Duesberg;
2. M. Louis Pirard;
3. M. Marcel de Fraipont;
4. M. Léon Greiner, ici représenté en vertu d'une procuration privée par M. Jules Duesberg;
5. M. Marcel Nagelmackers;
6. M. Maurice Wille;
7. M. Eugène Moreau;
8. M. Henri Fredericq;
9. M. René Verdeyen;
10. M. Léon Counson;
11. M. Emile Witmeur;
12. M. Paul Chantraine;
13. M. Armand Bethune;
14. M. Paul Harsin.

Tous précités et de nationalité belge.

Dont acte

Passé à Liège, à l'Université.

Lecture faite, les Comparants ont signé ainsi que nous notaire.

(Suivent les signatures.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
EDITORIAL	3
L'Association des Amis de l'Université de Liège (1929-1954).....	5
La Mission éducative de l'Université, Journées d'Etude des 15 et 16 décembre 1954	16
Les travaux des sections	17
Section I. — La préparation morale à la vie professionnelle.....	17
Section II. — La préparation à la vie sociale et civique en Belgique et au Congo	22
Section III. — Le développement physique de l'étudiant	30
Section IV. — La formation culturelle de l'étudiant	37
La Séance solennelle de célébration du XXV ^e Anniversaire.....	46
Statuts de l'A. S. B. L. Les Amis de l'Université de Liège	53

LA MÉTALLIQUE



Les cartouches de chasse F.N. vous assurent toujours
le plus grand succès, au tir comme en chasse.

LE Bureau d'Etudes Industrielles F. COURTOY S. A.

Rue des Colonies, 43, Bruxelles - Tél. 12.16.38 - 12.30.85 (10 l.)

INGENIEUR - CONSEIL INDEPENDANT

Vous offre ses services pour tous

ETUDES ET PROJETS

dans les divers domaines de la technique

ELECTRICITE
MECANIQUE
THERMIQUE
GENIE CIVIL



ORGANISATION
EXPERTISES
CONTROLES
RECEPTIONS

ÉDITION

IMPRESSION

Maison d'Éditions

AD. WESMAEL - CHARLIER

(S.A.)

NAMUR (BELGIQUE)

_____ Téléphone 201 48

Catalogue gratuit sur demande.

SOCIÉTÉ DES MINES ET FONDERIES DE ZINC DE LA

VIEILLE-MONTAGNE

Direction générale : ANGLEUR - Tél. Liège 65.00.00

ZINC

ORDINAIRE ET ÉLECTRO

Lingots - Feuilles - Bandes - Fil - Clous - Barres.

FIL DE ZINC POUR LA MÉTALLISATION AU PISTOLET

Poudre de zinc.

Alliage zincuial.

Plaques pour arts graphiques.

Poussières de zinc

PLOMB

Lingots - Feuilles - Tuyaux - Fil - Siphons et Coudes.

CADMIUM - ARGENT - ÉTAIN - BISMUTH.

GERMANIUM - OXYDE DE GERMANIUM.

BLANCS DE ZINC en poudre et en pâte.

ACIDE SULFURIQUE - Sulfate de cuivre - Sulfate de thallium - Arséniate de chaux.

MEUBLES MÉTALLIQUES

METALCUB *****

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone: 43.20.22 ~~~~~

*Consultez*

Etablissements



S. A.

Téléphones :

Liège :

23.46.10

23.66.87

Bruxelles :

17.62.33/32

17.37.77

155, rue de Laeken, BRUXELLES

Leurs Ingénieurs et Techniciens  
sont à votre disposition

**LES MEILLEURES BALANCES DU MONDE**

\*\*\*

RÉSISTANCES FIXES & VARIABLES

TRANSFO. — RÉGULATEURS

GALVANOMÈTRES

PONTS DE MESURE





# Le Clou Doré

LIÈGE

*Relais gastronomique*

LES PLUS GRANDES  
SPÉCIALITÉS CULINAIRES VOUS SERONT  
SERVIES AU PLUS JUSTE PRIX.  
59, RUE MONT SAINT-MARTIN A LIÈGE

Téléphone : 32.37.52

*Un des plus beaux restaurants de Belgique*  
*Grande terrasse*  
*et Panorama unique sur la ville*

## MINIMAX, S. A.

EXTINCTEURS D'INCENDIE

DE TOUS TYPES

DE TOUTES  
CAPACITÉS

POUR TOUS GENRES  
DE RISQUES



25, RUE DE STALLE, 25  
UCCLE - BRUXELLES

Tél. 44.36.41 - 44.36.78

## DICTAPHONE TIME-MASTER

(Marque déposées)

Machines à dicter et à transcrire à haut rendement  
Notre méthode est simple, rapide et économique

DICTAPHONE-BELGIQUE  
Rob. CLAESEN, Agent Général

29, Rue des Pierres (Bourse)  
BRUXELLES — Tél. 11.06.82



Plus de  
**20.000**  
familles...

sont devenues propriétaires de leur foyer grâce aux prêts consentis par les A.G.

Pourquoi ne pas acquérir *vous aussi* ce "home" qui symbolise tout le bonheur et la sécurité de votre vie.

De plus, en contractant un prêt hypothécaire, il vous sera possible de bénéficier d'*importantes réductions d'impôts* : en effet, les primes que vous verserez pourront être déduites de vos revenus professionnels.

Sur simple demande, nous nous ferons un plaisir de vous adresser nos brochures explicatives



"Votre Home" et  
"Comment bénéficier de  
l'immunité fiscale"

COMPAGNIE BELGE  
D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE  
53, BD. E. JACQMAIN ET 14, RUE DE LA FIANCÉE • BRUXELLES • TEL. 17.17.28 - 18.60.10

Qualité. Choix. Prix sans concurrence

Dans tous les domaines,  
nous nous imposons par

L'AMPLEUR DE NOS ASSORTIMENTS  
LA QUALITÉ DE NOS ARTICLES  
et la pratique constante des  
PRIX LES PLUS AVANTAGEUX

L'accroissement continu  
de notre volume d'affaires  
est le résultat éclatant  
de notre probité commerciale

**GRAND  
BAZAR**

de la Place  
S<sup>t</sup> Lambert  
S.A.

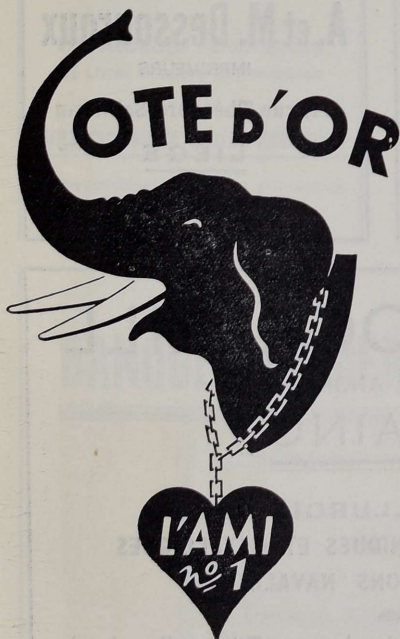
LIÈGE  
VERVIERS

Choix. Qualité. Choix. Prix sans concurrence.

Prix sans concurrence. Qualité. Choix.



**BON  
CHOCOLAT**



**Graviers de Meuse concassés**

**GRAVIERS DE MEUSE  
ET DU RHIN**

Exploitation de Dragages et Transports  
Tous les sables et ciments  
Briques de Boom

**Henri BROCK  
et ses Fils**

44, rue R. Geenen, BRESSOUX  
Tél. 43.93.68 (3 lignes)

Dépôts à :

**LIÈGE** Pont-Neuf, quai Winston Churchill.  
Tél. 43.93.68

**Monsin**, Dépôt Darse Nord  
**Renory**, Dépôt Collard. Tél. 43.11.37

**NAMUR**, Dépôt Close-Bister, av. Albert I<sup>er</sup>.  
Tél. 216.85 Namur

**BRUXELLES**, quai des Steamers, 1.  
Brux.-Marit. Tél. 26.45.37 Bruxelles

**1747**

date de fondation de la  
**BANQUE**

**NAGELMACKERS**

**FILS & Cie**

La plus ancienne du pays  
Une des plus anciennes  
du monde

**BRUXELLES**      **LIÈGE**  
12, Pl. de Louvain    32, r. des Dominicains

SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES



Filiale Pharmaceutique de la  
SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE  
ET DES  
PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

•  
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

*Labaz et Squibb*

•  
Société Anonyme  
BRUXELLES  
168, Av. Louise

Téléphones  
48 27 58 / 59  
48 94 35 / 40

**TOUS LES IMPRIMÉS**

COMMERCIAUX ET  
INDUSTRIELS

—  
ÉTUDES ET  
PROJETS PUBLICITAIRES

—  
Catalogues Illustrés

**A. et M. Dessouroux**

IMPRIMEURS

14, rue Théodore Schwann

LIÈGE

Téléphone : 43.40.95

**JOHN COCKERILL**

SOCIÉTÉ ANONYME

**SERAING**

MÉTALLURGIE

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES ET MÉTALLIQUES

CONSTRUCTIONS NAVALES

•  
Ligne de Navigation Ostende-Anvers-Tilbury (Londres)

•  
La vente de nos demi-produits, barres, fil machine et tôles laminées à chaud  
en qualités courantes est confiée à la

**S. A. UCOMÉTAL** (Union Commerciale Belge de Métallurgie)

80, rue Royale, à BRUXELLES.

LIBRAIRIE  
**PAUL GOTHIER**

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune  
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES  
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES  
de Livres Anciens et d'occasion

**Organisation de Ventes Publiques**

Correspondants dans les principales  
Villes Etrangères

**P**our vos Couleurs, Vernis, Produits d'entretien et Articles de drogueries, adressez-vous à la

**Maison GOUJON**

LAOUREUX Frères et Sœurs  
SUCCESEURS

Rue Cathédralé, 10, LIÈGE

Téléphone 23.47.72

*Maison de confiance fondée en 1873*

**PRODUITS DE QUALITÉ :**

Couleurs, Vernis, Emaux de première marque. Grand assortiment de pinceaux.

Outillage pour peintres et artistes. Brosses, Torchons, Lavettes, Paillassons, Savons, Cire et Produits de droguerie.

On porte à domicile  
Remise aux Artistes et Peintres

**BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE**

Successeur de René DENIS & Cie



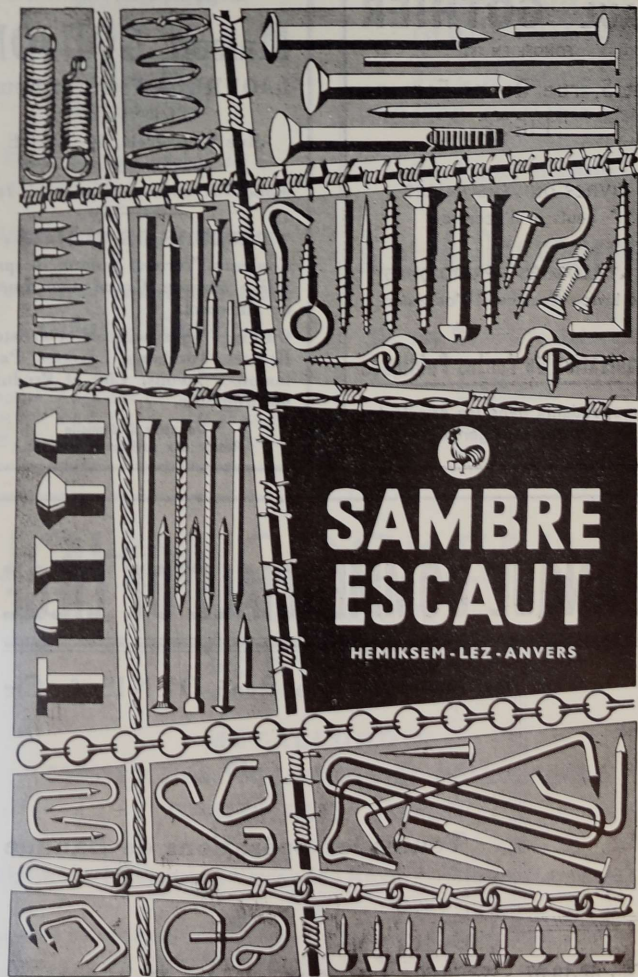
Toutes les opérations de Banque



Tél. 32.19.37 - 23.76.69  
(2 lignes)

**14, Place du Roi Albert**





**SAMBRE  
ESCAUT**

HEMIKSEM - LEZ - ANVERS

(long: 5)

LIBRAIRIE  
**Fernand GOTHIER**

MAISON FONDÉE EN 1828

11, Place du XX Août, 11

LIÈGE

Télé 23.27.76



Recherches bibliographiques  
Correspondants à l'étranger  
Fourniture rapide et soignée  
de toute commande



**Organisation de Ventes Publiques**

CATALOGUES MENSUELS

● A PRIX MARQUÉS ●

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ATELIERS  
DE CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

**S. BARBIER**

**FLÉMALLE-HAUTE**

Maison fondée en 1902

Fabrication brevetée de machines-outils  
électriques portatives :

foreuses, foreuses-aléseuses, meuleuses,  
foreuses à adhérence magnétique  
foreuses et meuleuses portatives électri-  
ques à très basse tension pour travail  
en endroits humides.

Fabrication spécialisée de :

sections d'induits - Inducteurs et  
collecteurs.

Bobines diverses :

d'aiguillages, de freins, de soufflage, etc.

Rebobinage de tous moteurs de traction  
et autres.

Appareils spéciaux pour le découpage  
des joints circulaires  
depuis 4 mm jusqu'à 2 mètres de diamètre.

**Brasserie-Hôtel « Aux Blés d'Or »**

PLACE DU MARÉCHAL FOCH, 11, LIÈGE

TÉLÉPHONE : 23.28.42

Chèques Postaux : 2978.41

Reg. de Com. : Liège 13998

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX  
DÉGUSTATION DE VINS D'ORIGINE  
BIÈRES ARTOIS — BIÈRE AMSTEL  
APÉRITIFS DE MARQUE  
CONFORT MODERNE

PAR L'ESPRIT  
DE TRAVAIL,  
DE RECHERCHE,  
PAR LE DYNAMISME  
DE SON PERSONNEL,  
DE SES DIRIGEANTS,



*La*  
**Banque de Bruxelles**

ACCROIT SANS CESSÉ LES  
SERVICES QU'ELLE REND  
A LA COMMUNAUTÉ

FAITES-LUI CONFIANCE !

\*

Déposez chez elle  
vos capitaux et vos titres.

\*

TRANQUILLITÉ — SURETÉ — DISCRÉTION



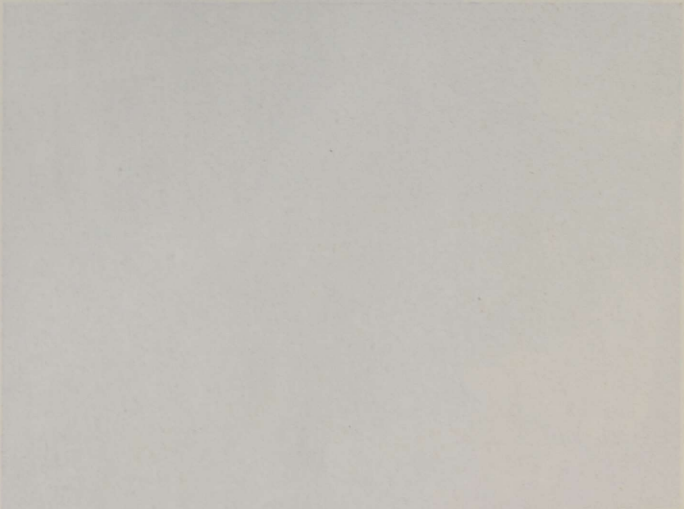


*Travaux de fondations*

# **PIEUX FRANKI**

Un spécialiste pour vos fondations

**196, RUE GRÉTRY  
LIÈGE (BELGIQUE)**



*Carrousel de fondations*

**PIEUX YEMARKI**  
100 RUE DE LA  
LIBERTÉ

PARIS - FRANCE

(3)

# ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

## Bulletin Trimestriel

26<sup>e</sup> ANNÉE — 1954

### Table des Matières <sup>(1)</sup>

#### I. — Nos articles

|                                                                                                                                      | Pages                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Editorial .....                                                                                                                      | 1, 1; 2, 1; 3, 1; 4, 1 |
| L'aspect spirituel du problème européen et le rôle des Universités .....                                                             | 1, 3                   |
| XIV <sup>e</sup> Journée interuniversitaire d'Etudes juridiques. « Un aspect de la réforme des Etudes juridiques en Belgique » ..... | 2, 3                   |
| La responsabilité du monde universitaire dans la société .....                                                                       | 3, 3                   |
| A la veille du Congrès de Bruxelles (11-14 septembre 1955). Nos bibliothèques devant les expériences étrangères .....                | 3, 33                  |
| L'Association des Amis de l'Université de Liège (1929-1954) .....                                                                    | 4, 5                   |
| La mission éducative de l'Université, Journées d'Etudes des 15 et 16 décembre 1954 .....                                             | 4, 16                  |
| La Séance solennelle de célébration du XXV <sup>e</sup> Anniversaire .....                                                           | 4, 46                  |
| Statuts de l'A. S. B. L. Les Amis de l'Université de Liège .....                                                                     | 4, 53                  |

#### II. — Nos chroniques

|                                                      |                     |
|------------------------------------------------------|---------------------|
| Les Carrières universitaires .....                   | 1, 18; 3, 65        |
| La Vie de notre Association .....                    | 1, 33; 2, 80        |
| La Vie universitaire à Liège .....                   | 1, 38; 2, 81; 3, 70 |
| La Vie universitaire en Belgique .....               | 1, 73; 2, 90; 3, 83 |
| La Vie universitaire dans le monde .....             | 1, 77; 2, 93        |
| L'Université dans la presse et dans les livres ..... | 1, 81; 2, 98        |

(1) Les chiffres en caractères gras se rapportent au numéro du fascicule.





(3)

# Caisse Générale d'Épargne et de Retraite

Sous la garantie de l'État

48, rue du Fossé-aux-Loups - à Bruxelles

Utilisez les services de :

Sa CAISSE D'ÉPARGNE

Sa CAISSE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Sa CAISSE DE RETRAITE qui existe depuis 1850.

Ils sont à votre disposition.

## SA CAISSE D'ÉPARGNE

Constituez-vous des économies sur votre livret de Caisse d'Épargne ; c'est une poire pour la soif en vue des dépenses que vous aurez à faire dans un avenir plus ou moins rapproché.

Intérêts :

3 % net l'an sur les premiers 75.000 frs.

1,50 % net l'an sur la 2<sup>e</sup> tranche de 75.000 frs.

0,50 % net l'an sur le surplus.

La Caisse d'Épargne prend à sa charge la taxe de 2,40 % sur les intérêts.

## SA CAISSE D'ASSURANCES SUR LA VIE

qui traite toutes les assurances sur la vie à des tarifs très avantageux. Contractez une ASSURANCE SUR LA VIE à la Caisse d'Assurances de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :

- pour vous prémunir, vous et les vôtres, contre les vicissitudes de la vie,
- pour garantir le paiement d'impôt, pour l'achat ou la construction d'une habitation.

## SA CAISSE DE RETRAITE

Rentes viagères : immédiates ou différées.

Effectuez des versements réguliers à votre compte de la Caisse de Retraite :

- pour vous constituer une rente pour vos vieux jours ;
- pour vous constituer une rente immédiate ;
- pour constituer une rente pour votre épouse et vos enfants.

Tous renseignements peuvent être obtenus, sans aucun engagement de votre part, en vous adressant soit :

- au siège de l'Institution, 48, rue du Fossé-aux-Loups, à Bruxelles,
- dans chaque bureau de poste du pays,
- pour les rentes viagères et les assurances sur la vie : auprès de ses agents agréés.

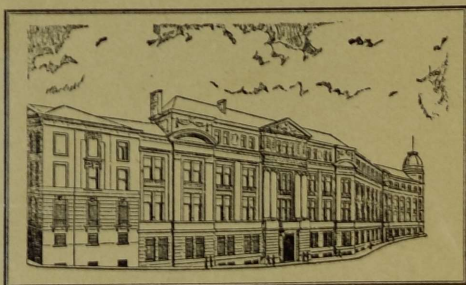
IMPORTATEURS  
EXPORTATEURS



La

**BANQUE**  
*de la*  
**SOCIETE GENERALE**  
*de*  
**BELGIQUE**

La plus importante du pays  
*peut vous aider dans la recherche de nouveaux  
débouchés en vous faisant bénéficier d'informations  
recueillies aux meilleures sources*



FINANCEMENT DES ACHATS A CRÉDIT  
DE MATÉRIEL INDUSTRIEL ET AUTOMOBILE  
ET DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS



